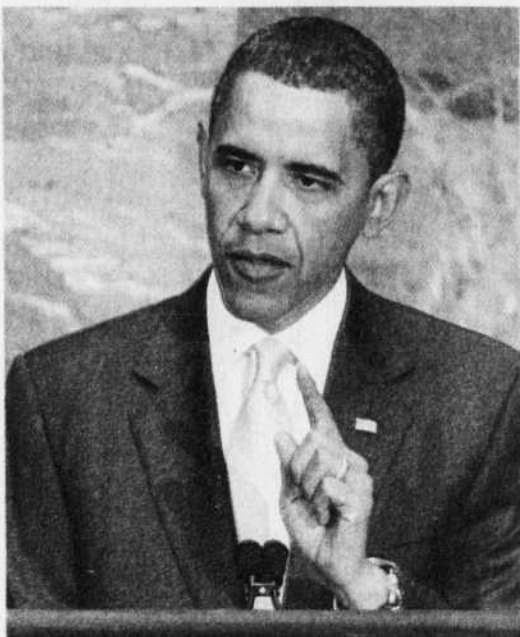


LE DEVOIR



Les présidents chinois, américain et français, Hu Jintao, Barack Obama et Nicolas Sarkozy, s'exprimant hier aux Nations unies sur la question du climat.

Climat: les leaders réunis sans Harper

Seuls la Chine et le Japon suscitent l'enthousiasme aux Nations unies

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le président Obama a livré hier à l'assemblée extraordinaire de l'ONU un discours qui a déçu les observateurs avec ses grandes pétitions de principe parce qu'il ne contenait ni objectifs de réductions précis, ni appel à son Sénat réfractaire à adopter le projet de loi Waxman-Markey, qui auraient pu faire débloquent les négociations internationales dans le dossier des changements climatiques.

L'ancien vice-président américain Al Gore a salué l'esprit d'initiative de la Chine

«Nous comprenons la gravité de la menace climatique. Nous sommes déterminés à agir. Et nous allons prendre nos responsabilités à l'égard des prochaines générations. Mais même si plusieurs de nos nations ont entrepris des actions musclées et partagent cette détermination, nous sommes ici parce qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

Et ce travail ne sera pas facile. Alors que nous cheminons vers Copenhague, il ne faut se faire aucune illusion: le plus difficile est encore devant nous», a-t-il dit en reconnaissant que les pays développés doivent



Pendant ce temps, le premier ministre canadien discutait avec le maire de New York

faire davantage puisque leur développement s'est réalisé aux dépens de l'environnement.

Si la Chine a attiré l'attention de la communauté internationale réunie à New York en prenant l'engagement pour la première fois publiquement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), le Canada, lui, s'est fait remarquer par l'absence de

son premier ministre, Stephen Harper, qui a opté pour une discussion à New York avec le maire de la ville, Michael Bloomberg.

VOIR PAGE A 10: CLIMAT

■ Voir autre texte en page A 6

Tremblay fait tomber deux têtes

Le contrat des compteurs d'eau sera annulé... après les élections

JEANNE CORRIVEAU

Craignant de voir sa campagne électorale noyée par la controverse des compteurs d'eau, le maire Gerald Tremblay a annoncé hier son intention d'annuler le contrat de 356 millions de dollars accordé au consortium Génieau. Au passage, il a limogé deux hauts fonctionnaires de la Ville, qu'il tient responsables de l'ignorance dans laquelle les élus ont été tenus quant aux problèmes liés au contrat.

Quelques heures après que le vérificateur général eut présenté un rapport embarrassant pour son administration, le maire Tremblay a fait savoir hier après-midi qu'il allait mettre un terme au contrat des compteurs d'eau. Du même souffle, il a annoncé que le directeur général de la Ville, Claude Léger, ainsi que le directeur des affaires corporatives, Robert Cassius de Linval, allaient quitter leurs fonctions.



«À l'évidence, il y a eu des accrocs à des étapes cruciales du processus»

VOIR PAGE A 10: TREMBLAY

■ Un compteur d'eau sur deux était inutile, page A 3

■ Montréal adopte son code d'éthique, page A 3

■ Les éditoriaux de Bernard Descôteaux et de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8



SYNDICALISATION

Wal-Mart subit un autre revers à Jonquière

■ À lire en page B 1

AFGHANISTAN

Londres s'apprête à envoyer des renforts

■ À lire en page B 7

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 8	Idées A 9
Avis publics A 6	Météo A 6
Carrières B 4	Monde B 7
Culture B 9	Mots croisés B 7
Décès B 8	Sudoku B 8
Économie B 3	Télévision B 9



La fumée secondaire de la cigarette a très rapidement un effet nocif sur le cœur.

Un interdit bon pour le cœur

L'absence de fumée secondaire dans les lieux publics réduit fortement et rapidement l'incidence de crises cardiaques

PAULINE GRAVEL

L'interdiction de fumer dans tous les lieux publics n'aura pas été vaine. Deux études scientifiques publiées ces jours-ci révèlent qu'elles réduisent significativement l'incidence de crises cardiaques. Et cet effet bénéfique apparaît rapidement, après quelques mois à peine, et plus particulièrement chez les non-fumeurs.

Pour en arriver à ces conclusions, les auteurs des deux publications parues dans les revues *Circulation* et *The Journal of the American College*

of Cardiology (JACC) ont analysé les résultats d'une dizaine d'enquêtes effectuées dans différentes localités d'Amérique du Nord, du Canada (Saskatoon) et d'Europe où avaient été instaurées l'interdiction de fumer dans tous les espaces publics, y compris les lieux de travail, de même que les restaurants, les bars et les cafés.

Selon les enquêtes, la durée de l'interdiction de fumer allait de trois mois à trois ans. En moyenne, ces études, qui portaient sur 24 millions de personnes, faisaient état d'une diminution de 17 %

VOIR PAGE A 10: CŒUR

HONDURAS

Zelaya « assiégé » à l'ambassade du Brésil

Tegucigalpa — Manuel Zelaya, le président du Honduras chassé par un coup d'État fin juin, était « assiégé » hier par l'armée du gouvernement de facto dans l'ambassade du Brésil, qui l'a accueilli au lendemain de son retour-surprise dans son pays.

La situation est telle que le président du Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva, est intervenu tant auprès de l'ONU qu'auprès des militaires honduriens pour que cesse la tension extrême qui règne dans le pays. «Le pays est en état de siège», a-t-il affirmé.

Le gouvernement de Roberto Micheletti, l'ex-président du Congrès qui a pris la place de M. Zelaya à la tête de l'État, a réagi autoritairement en apprenant son retour, qui l'avait manifestement pris de court: il a fermé les aéroports du pays, instauré un couvre-feu national et fait sonner la troupe à l'aube pour chasser les quelque 4000 partisans du président déchu qui avaient passé la nuit devant l'ambassade.

L'intervention devant l'ambassade du Brésil n'est pas une attaque, selon M. Micheletti: elle a été décidée parce que les partisans de M. Zelaya «commençaient à incendier des voitures, à détruire des habitations et des commerces».

L'ambassade brésilienne à Tegucigalpa est privée d'eau, d'électricité et de téléphone

VOIR PAGE A 10: AMBASSADE

CHRISTIANE CHARETTE EN SEMAINE 9H

Aujourd'hui, Anne Lagacé Dowson, Jean-François Lisée et Donald Cuccioletta nous parlent du nouveau Dan Brown, *The Lost Symbol*. Réal. Bruno Guglielminetti

95.1 FM PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



ACTUALITÉS

Les Hells auraient influencé des élections à la FTQ-Construction

Un vote crucial pour la FTQ-Construction a été manipulé avec l'aide des Hells Angels, selon ce qu'a rapporté Radio-Canada hier.

Lors de cette élection, tenue en novembre 2008 à Laval, les 122 délégués des syndicats affiliés à la FTQ-Construction ont alors voté pour choisir les successeurs de leur président,

Jean Lavallée, et de leur directeur général, Jocelyn Dupuis.

M. Lavallée a pris sa retraite, tandis que Jocelyn Dupuis a été forcé de démissionner en raison d'une controverse sur ses allocations de dépenses.

Les deux hommes se sont affrontés par candidats interposés pour le poste de directeur général, espérant conserver

leur mainmise sur le plus gros syndicat de la construction au Québec.

Le candidat de Jean Lavallée était Bernard Girard. Le favori de Jocelyn Dupuis était Richard Goyette. Mais un troisième candidat au poste de directeur général, Dominic Bérubé, est venu brouiller les cartes.

Or, selon Radio-Canada, Joce-

lyn Dupuis, qui serait un ami du Hells Angels Normand «Casper» Ouimet et du caïd de la mafia Rénald Desjardins, a fait appel à un autre de ses contacts du crime organisé. Il aurait demandé à Jacques Israël Emond, l'un des Hells les plus puissants au pays, de convaincre Dominic Bérubé de retirer sa candidature et de voter pour le can-

didat de Jocelyn Dupuis.

Le sort de l'élection aurait été scellé lors d'une rencontre au restaurant, six jours avant le vote. M. Bérubé a retiré sa candidature et Richard Goyette, le candidat de Jocelyn Dupuis, a été élu par deux voix de majorité.

Selon les sources consultées par Radio-Canada, Jocelyn Du-

puis s'est ensuite vanté du fait qu'il pourrait continuer à contrôler la FTQ-Construction.

Richard Goyette a refusé d'accorder une entrevue à Radio-Canada, mais a tout de même affirmé qu'il n'était pas au courant de la manipulation derrière son élection.

La Presse canadienne

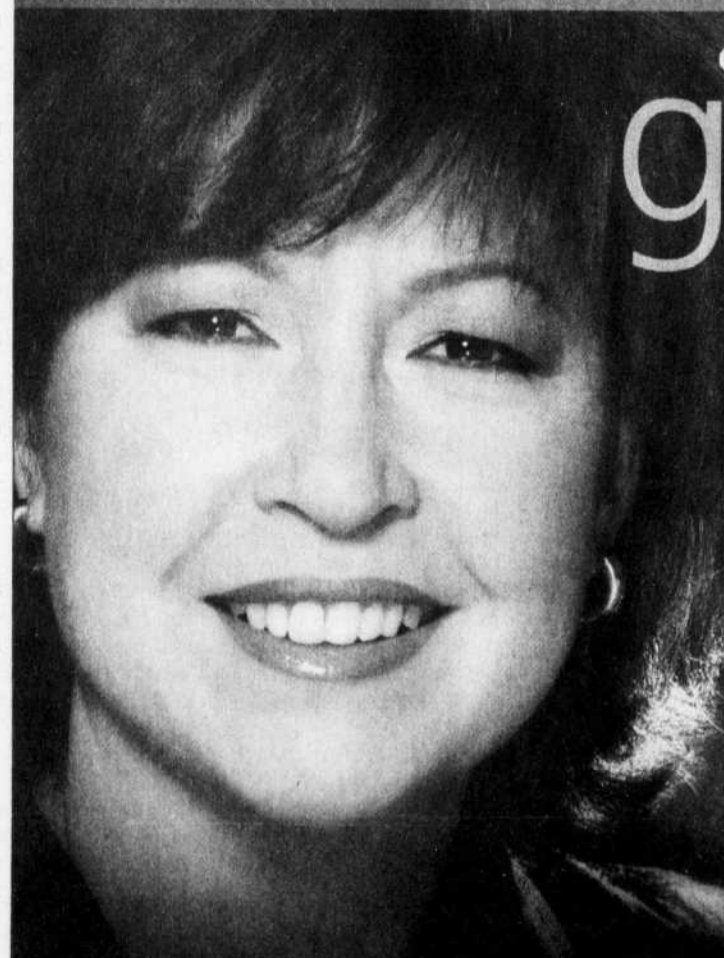


ingrid
betancourt

EN PRIMEUR

céline
galipeau

Un an après sa libération, M^{me} Betancourt accorde une entrevue exclusive à Céline Galipeau.



CE SOIR 22H

LE TÉLÉJOURNAL

21H SUR RDI

AUSSI SUR LE WEB

Radon: nouvelle norme

Genève — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a divisé par dix le seuil recommandé pour le radon présent dans l'air des maisons et bâtiments. Ce gaz naturel radioactif, sans odeur, couleur ni goût, est considéré comme l'une des principales causes de cancer du poumon après le tabagisme. Le radon, explique l'OMS, est issu du radium qui fait partie de la chaîne de désintégration de l'uranium, élément que l'on trouve en quantités variables dans toutes les roches et les sols de la planète. Les taux de radon dans l'air extérieur sont en général très faibles, en raison de la dilution. La concentration en radon augmente en revanche dans l'air intérieur. Le radon pénètre dans les maisons par des ouvertures telles que des fissures dans le béton à la jonction du sol et des murs, des trous dans le plancher, de petits pores dans les murs en briques creuses, les puisards et les égouts. L'OMS, au vu des dernières données, recommande désormais un niveau de référence de 100 becquerels par mètre cube dans les pièces fermées. Le précédent seuil recommandé, fixé en 1996, était de 1000 becquerels par mètre cube.

— Associated Press

Michèle Richard coupable

Saint-Jérôme — La chanteuse Michèle Richard a été déclarée coupable, hier, d'avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool. Le verdict a été rendu au palais de justice de Saint-Jérôme. L'artiste âgée de 63 ans avait été arrêtée dans les Laurentides sur l'autoroute 15, à Saint-Sauveur-des-Monts,

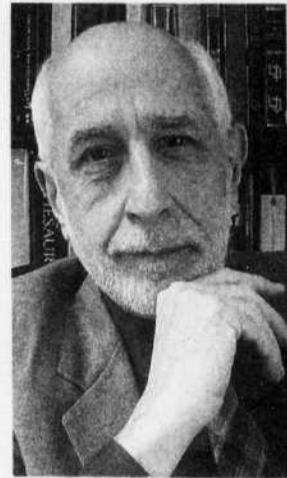
le 23 décembre 2005. Elle avait ensuite échoué l'alcootest deux fois. Mme Richard soutenait que sa conduite louvoyante s'expliquait par ses tentatives de faire cesser une querelle entre son chien et son chat dans le véhicule. Le juge Jean Sirois, de la Cour du Québec, a qualifié la version de l'accusée de farfelue et de rocambolesque, et a condamné Michèle Richard à 800 \$ d'amende et a ordonné la suspension de son permis de conduire pour un an. La chanteuse, qui avait déjà été acquittée à deux reprises dans le passé d'accusations semblables, n'a eu aucune réaction au prononcé du verdict, et son avocate s'est contentée de dire qu'elle allait étudier le jugement et qu'elle disposait de 30 jours pour porter la décision en appel.

— La Presse canadienne

La ministre a pêché le mauvais numéro

Halifax — Les pêcheurs de homard de l'Atlantique obtiendront 15 millions pour une aide immédiate et ponctuelle. Un autre 50 millions sera destiné à des mesures pour assurer la survie de l'industrie pour les cinq prochaines années. La ministre de Pêches et Océans Canada, Gail Shea, a toutefois commis une bétise en présentant cette annonce en conférence de presse. Le numéro de téléphone qu'elle a donné pour obtenir des informations sur l'aide offerte était en fait celui d'une ligne érotique. Certains pêcheurs de homard ont en effet été accueillis par une voix féminine sensuelle qui leur proposait une tout autre façon d'oublier leurs tracas grâce à la collaboration de «vilaines filles». Le numéro de téléphone, visiblement erroné, a finalement été corrigé sur le site du ministère.

— La Presse canadienne



François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

H1N1, bioterrorisme

Les contradictions de l'information



ACTUALITÉ
H1N1
La pandémie à nos portes

Conférence de Dominique Leglu

Journaliste, scientifique et directrice de la rédaction du magazine *Science et Avenir*, elle est l'auteur de plusieurs livres dont *La menace chimique et biologique* et *La menace: bioterrorisme, la guerre à venir*.

En cas de crise, il faut informer... oui, mais comment? Pas assez, vous êtes accusé de «cacher quelque chose», un peu plus et vous «en faites trop»: les informations à caractère anxiogène sont aussi difficiles à manipuler qu'une bombe à retardement. Quelques réflexions sur l'information en matière de grippe et de bioterrorisme... à l'heure d'Internet.

Judi 24 septembre à 19h

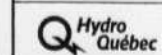
Adultes: 6\$, étudiants et aînés: 2\$

Amphithéâtre du Cœur des sciences (SH-2800)

200, rue Sherbrooke Ouest

Métro Place-des-Arts


RÉSERVATIONS: www.coeurdessciences.uqam.ca



LE DEVOIR



ACTUALITÉS


 91,3 fm
Un vent de culture!

Ignatieff, le libéral



MANON CORNELLIER

Après avoir exposé les grandes lignes de sa politique étrangère la semaine dernière, le chef libéral Michael Ignatieff a levé le voile, lundi, sur sa vision économique. Mais, encore une fois, avec beaucoup de pudeur et bien des zones d'ombre. Visiblement, l'homme veut faire taire les critiques qui affirment qu'il n'a rien à dire, mais sans épuiser ses munitions.

Michael Ignatieff a quand même établi certaines choses lundi. D'abord, qu'il s'inscrit dans la lignée des Jean Chrétien et Paul Martin avec son message amalgamant la prudence budgétaire et l'interventionnisme d'État. Ensuite, qu'il est différent de son adversaire conservateur Stephen Harper.

Contrairement à ce dernier, Michael Ignatieff croit que l'État et ses taxes ont un rôle utile à jouer. Pour illustrer cette distinction, il a rappelé une déclaration faite par M. Harper cet été, dans une entrevue au *Globe and Mail*. M. Harper avait dit: «Je crois que réduire toutes les taxes est une bonne politique. [...] Il y a deux écoles de pensée en économie. L'une dit que certaines taxes sont bonnes. L'autre dit qu'il n'y a pas de bonnes taxes. Je suis de cette dernière. Je ne crois pas qu'aucune taxe soit une bonne taxe.»

Le chef libéral s'est dit consterné et, malgré l'impopularité légendaire des taxes, s'est lancé à leur défense. «Nous payons des taxes afin que les enfants prématurés puissent être soignés à leur naissance. Afin que des policiers assurent la sécurité de nos rues. Afin qu'il y ait des professeurs pour donner une bonne éducation à nos enfants. Nous payons des taxes, M. Harper, parce que nous sommes solidaires. Ça nous coûte quelque chose, mais cela fait que le Canada est ce qu'il est: un endroit où nous nous précipitons les uns des autres.»

Une fois sa défense lucide de la taxation passée, Michael Ignatieff s'est arrêté. Il n'a pas osé en tirer la conclusion qui s'impose pour la lutte contre le déficit. Il persiste à dire qu'il le réduira et, éventuellement, l'éliminera sans hausser les taxes ni réduire les transferts aux provinces.

M. Ignatieff a pourtant promis lundi une foule de mesures pour soutenir la restructuration de l'économie canadienne: aide à la recherche, développement d'énergies vertes, ouverture de nouveaux marchés, injection de capital de risque et j'en passe. S'il veut réduire le déficit de 56 milliards, il devra bien trouver quelque part l'argent nécessaire à ses ambitions. Sans hausse de taxes ni réduction des transferts, cela veut dire des compressions dans d'autres programmes. Lesquels? Il n'en souffle pas mot. Son plan, qu'il promet équilibré, sera connu lorsqu'un gouvernement libéral aura des chiffres dans lesquels il aura confiance. Cela laisse entendre qu'il faudra attendre après les élections. Ce serait trop facile et surtout trop tard.

En 1993, les libéraux ne se fiaient pas davantage aux chiffres des conservateurs de Brian Mulroney. Ils avaient malgré tout élaboré un plan avec les données disponibles, question de montrer qu'ils savaient compter. Leur programme ressemblait à certains égards à celui d'Ignatieff, avec des investissements dans les infrastructures, la recherche et le développement et la conquête de nouveaux marchés. L'équipe Chrétien avait en revanche indiqué certaines dépenses conservatrices qu'elle comptait éliminer. Les choix n'étaient pas tous judicieux, mais on en connaissait au moins quelques-uns.

Le premier Livre rouge ne révélait évidemment pas les compressions douloureuses qui viendraient avec l'élimination du déficit, un objectif qui s'est imposé une fois que le gouvernement Chrétien a pris connaissance du véritable état des finances publiques. Avant cela, les libéraux visaient simplement la réduction du déficit afin qu'il ne représente plus que 3 % du produit intérieur brut.

Dans une entrevue accordée à *L'Actualité* cet été, Michael Ignatieff ne jugeait pas réaliste d'éliminer l'actuel déficit en un seul mandat et disait lui aussi vouloir se fixer une cible sur cinq ans. Le chef libéral n'a toutefois pas osé s'aventurer sur ce terrain dans son discours de lundi. Dommage, car cela aurait obligé les autres partis à se commettre.

Malgré ses silences et ses omissions, Michael Ignatieff a tout de même établi les grandes balises de sa politique budgétaire et de sa vision économique pour l'après-récession. Il s'est aussi franchement distingué de son adversaire.

Son exposé souffre toutefois d'un défaut de taille. Comme Stephen Harper, il entretient un peu trop l'illusion d'un retour sans trop de douleur à l'équilibre budgétaire. Le chef conservateur compte sur les revenus que la reprise générera pour y arriver. Michael Ignatieff ajoute la nuance qu'au-delà de la reprise, il faudra une croissance soutenue que le gouvernement aura la responsabilité d'encourager. Dans un cas comme dans l'autre cependant, l'espoir est le même à la veille d'une possible élection: éviter d'avoir à dresser un portrait réaliste de la situation.

C'est pourtant Michael Ignatieff qui disait à *L'Actualité* qu'il voulait «former un gouvernement qui dit la vérité sur le monde dans lequel nous vivons et sur les défis que nous allons devoir affronter». Or la vérité est que l'argent ne pousse pas dans les arbres et qu'un déficit, ça ne s'efface pas tout seul. Ça exige toujours des sacrifices. Une leçon qui vaut aussi pour Stephen Harper.

mccornellier@ledevoir.com



Un compteur d'eau sur deux était inutile!

Les dirigeants n'ont pas écouté les signaux d'alarme que leurs envoyaient les fonctionnaires

L'administration du maire Gérald Tremblay n'a pas tenu compte des avis défavorables au projet des compteurs d'eau de sa fonction publique tout au long du processus d'octroi du plus important contrat jamais accordé par Montréal.

KATHLEEN LÉVESQUE

L'installation d'un compteur d'eau sur deux dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels a été jugée inutile par le service des finances de la Ville de Montréal.

L'analyse effectuée sur une base continue dès 2004 concernait la structure de tarification à mettre en place. Or, le service des finances s'est ainsi rendu compte que certaines entreprises, par exemple un magasin de chaussures, consomment très peu d'eau, ce qui ne nécessitait donc pas l'installation d'un compteur d'eau. Cela touchait «environ la moitié des compteurs [15 000] qu'on avait prévu d'installer». Mais les conclusions des fonctionnaires n'ont pas trouvé d'écho auprès des dirigeants du projet.

Il s'agit là d'un des éléments pointés hier par le vérificateur général, Jacques Bergeron, qui rencontra la presse. Lundi soir, son rapport a été déposé au conseil municipal.

M. Bergeron a rappelé que le volet de l'optimisation du réseau a été improvisé et qu'il ne permet pas de répondre aux besoins prioritaires de la Ville. «Trop vite, trop gros, trop cher.» C'est en ces termes que M. Bergeron a qualifié le contrat des compteurs d'eau.

Outre le nombre de compteurs d'eau inutiles,

des critiques ont été lancées par des fonctionnaires qui cherchaient à mettre en relief certains risques liés au projet avant qu'il ne prenne officiellement son envol. Ainsi, en juin 2007, le directeur de l'eau écrit à son supérieur un mémo intitulé «Un cri d'alarme sur le niveau de risque». Ce dernier s'inquiétait notamment du fait que le projet initial, estimé à 50 millions, a bondi à 250 millions, puis à 400 millions. Il remettait également en question le processus décisionnel parce que des services clés comme le contentieux et les finances n'ont pas été pris en considération.

«Je me sens privé des appuis qui pourraient me donner l'assurance que toutes les facettes importantes du dossier ont été évaluées de façon compétente, que les risques ont adéquatement été mesurés, que les recommandations de ma direction sont bien étayées», souligne le fonctionnaire, qui souhaitait alors que l'appel de propositions soit rouvert.

Son collègue, le directeur du bureau des projets, expliquait au même moment qu'il importait d'abord d'investir pour corriger la vétusté du réseau. Il qualifiait le volet d'optimisation du réseau de «hasardeux» et jugeait même qu'il serait «mal avisé, à ce point-ci, d'y détourner les efforts de l'équipe de la gestion de l'eau, laquelle est pour l'instant totalement accaparée par des urgences».

Le vérificateur général estime que les «responsables» (sans toutefois les nommer) du dossier auraient dû tenir compte de ces avis et suspendre le processus en cours. C'est d'autant plus vrai que le projet a été «dénaturé» et qu'il aurait coûté 618 millions s'il n'avait pas été annulé hier.

Jacques Bergeron a précisé hier que le maire Tremblay n'avait pas toutes les informations. Les

différents rapports de vérification ou d'analyse ont été transmis aux hauts fonctionnaires, dont le directeur général, Claude Léger, et le directeur général adjoint, Yves Provost, qui a pris sa retraite par la suite pour être embauché par la firme d'ingénierie BPR, qui pilotait le dossier au nom de la Ville. Si le maire n'était pas au courant de tous les tenants et aboutissants du dossier, rien n'indique toutefois que son bras droit de l'époque, Frank Zampino, ait lui aussi été tenu dans l'ignorance. Il en va de même pour Sammy Forcillo, qui a participé au dossier en tant que responsable politique des infrastructures.

D'ailleurs, le vérificateur a dit avoir de «sérieuses inquiétudes» quant à la promiscuité entre Montréal et certains entrepreneurs. Des rencontres étaient planifiées et prévues à l'agenda. Aucune «collusion» n'a été mise au jour, mais le dossier a été transmis à la Sûreté du Québec.

Le vérificateur relève de nombreux détails mettant en doute les règles de gouvernance que la Ville de Montréal a appliquées dans ce dossier. Par exemple, l'appel de qualification contenait une clause «Montréal» qui a désavantagé les concurrents qui n'avaient pas pignon sur rue à Montréal. Et surtout, les changements sur la question du financement de ce projet ont été faits en catimini, après que l'étape de qualification fut complétée. De fait, cela a restreint le marché de la concurrence.

Globalement, le vérificateur a dit estimer que la décision de la Ville fut «prématurée» et que le projet en était un «expérimental» aux «conséquences incertaines».

Le Devoir

Montréal adopte son code d'éthique

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Dans sa dernière séance ordinaire avant le jour J du 1^{er} novembre, le conseil municipal a approuvé hier après-midi par 48 voix contre 6 le code d'éthique et de conduite des membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement de la ville de Montréal.

Le comité exécutif a réagi aux nombreuses critiques formulées à l'égard du projet de code d'éthique déposé à la séance du conseil municipal du mois d'août dernier, et a pris soin vendredi dernier de lui donner plus de mordant, entre autres en chargeant le gouvernement du Québec de doter la ville d'un commissaire à l'éthique indépendant qui sera responsable de l'application du code d'éthique et qui imposera des sanctions aux élus qui y dérogeront.

«Le [code d'éthique] de Montréal est parmi ceux qui sont les plus stricts au niveau municipal au Canada. Ça va très très loin [...], a affirmé le conseiller de Snowdon, Marvin Rotrand, avant de faire part de sa déception que le projet soit balayé du revers de la main par Vision Montréal.

Les deux conseillères municipales de Vision Montréal Anie Samson et Soraya Martinez, qui avaient pourtant avalisé, à la commission de la présidence du conseil, un projet de code d'éthique qui conférerait plus de souplesse aux élus que le document dévoilé vendredi dernier par l'administration Tremblay-Dauphin, se sont rangées, hier, derrière leur chef, Benoit Labonté.

«Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», a lancé le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, avant de voter pour le code d'éthique de l'administration de Gérald Tremblay. M. Bergeron militait pourtant pour la nomination de deux commissaires: un à l'éthique à la Ville, et un autre à l'intégrité politique et administrative au Service de police de la Ville de Montréal. «Il faut redonner confiance à la population en son administration municipale», a-t-il martelé hier au Devoir.

Une équipe de trois spécialistes — chacun nommé par un parti — étudieront prochainement les sanctions que pourra imposer le commissaire à l'éthique. Union Montréal, le parti du maire, a suggéré le professeur associé et chercheur à l'École nationale d'administration publique Pierre Bernier. Projet Montréal a pour sa part proposé son agent officiel pour la campagne électorale, le professeur retraité de la faculté de droit de l'Université de Montréal, Jacques Boucher. Vision Montréal n'a proposé personne.

Par ailleurs, la ville de Montréal compte mettre en opération, d'ici le jour du scrutin, la ligne téléphonique «de prévention de la fraude et du gaspillage».

En réponse à une question d'une citoyenne, le maire de Montréal s'est dit favorable, lundi soir, à



JACQUES GRENIER/LE DEVOIR

ce que les citoyens puissent également se prévaloir de ce service pour dénoncer des cas de fraude et de gaspillage à la Ville.

Les cols blancs et professionnels de la Ville de Montréal acceptent avec réticence la ligne téléphonique d'éthique. Ils s'inquiètent entre autres que l'initiative de l'administration Tremblay-Dauphin suscite un sentiment de suspicion à l'égard des fonctionnaires plutôt que des élus et des cadres supérieurs.

Louise Harel confirme son absence aux débats en anglais

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La chef de Vision Montréal et candidate à la mairie, Louise Harel, a mis un terme hier au suspense qui entourait sa participation — ou sa défection — au débat télévisé du réseau CTV. Comme l'écrivait *Le Devoir* samedi dernier, elle n'y prendra pas part, et ce, comme à tous les débats radiophoniques ou télévisés en anglais, a-t-elle confirmé hier.

Louise Harel a fait remarquer que, bien qu'elle puisse «s'exprimer, comprendre et lire l'anglais», la tenue d'un débat dans la langue de Shakespeare exige une très grande maîtrise de la langue qu'elle ne possède pas.

«Je souhaite vivement me rapprocher de la communauté anglophone montréalaise au cours de la présente campagne électorale. Cependant, ma participation à un débat en anglais n'est pas, à ce stade, la meilleure façon d'y parvenir», a indiqué Louise Harel par voie de communiqué.

Plusieurs accommodements ont pourtant été proposés par le réseau CTV à la candidate à la mairie, notamment la traduction simultanée. Mais Louise Harel souhaitait s'en tenir à présenter la plate-forme de Vision Montréal. Sa demande a été jugée irrecevable.

«Au cours des prochaines semaines, je compte, par contre, déployer tous les autres moyens mis à ma disposition, notamment en multipliant les présences et les entrevues dans cette communauté», a promis Mme Harel. CTV a fait savoir plus tôt cette semaine qu'il annulerait le débat si la chef de Vision Montréal refusait d'y participer.

Le chef de Projet Montréal et candidat à la mairie, Richard Bergeron, se dit «très déçu» et souhaite que CTV maintienne son débat des chefs, auquel il était aussi invité. «En l'absence de Louise Harel, le public qui aurait assisté à ce débat et à ce débat-là seulement aurait eu comme impression que la seule alternative à Gérald Tremblay, c'est Richard Bergeron. C'est magique», a affirmé M. Bergeron sans détour au Devoir.

C'est ce matin, à 10h que ce sera télédiffusé le premier débat des chefs. Gérald Tremblay et Louise Harel y croiseront le fer pendant près de 90 minutes. Mme Harel prendra ensuite le chemin du Y des femmes où se tiendra, en début d'après-midi, le débat du Front d'action populaire en réaménagement urbain, tandis que le maire regagnera l'hôtel de ville. Durant près de deux heures, Louise Harel, Richard Bergeron et Louise O'Sullivan débattront sur l'enjeu de l'habitation.

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

H1N1: les Montréalais sont plus vulnérables

Deux fois plus de cas ont été recensés dans la métropole qu'ailleurs au Québec

Personne n'est à l'abri de la grippe A(H1N1). Certains groupes sont toutefois plus susceptibles de développer des complications, spécialement les plus de 20 ans, les malades chroniques et les femmes, qui ont été plus nombreux que les autres à se retrouver dans les unités de soins intensifs.

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Montréal a des leçons à tirer de la première vague de grippe A(H1N1). Au premier chef, le directeur de la Santé publique de Montréal prend acte de la vulnérabilité accrue de la population montréalaise, qui a été deux fois plus touchée qu'ailleurs au Québec. Cette information est d'autant plus pertinente que les autorités sanitaires se préparent à une deuxième vague de virulence égale à la première, mais avec une force de frappe accrue d'au moins «15 %».

Au jeu des probabilités, «personne n'est à l'abri», prévient le Dr Richard Lessard, directeur de la Santé publique de Montréal. Contrairement à la grippe saisonnière qui touche spéciale-

ment les jeunes enfants et les personnes âgées, le virus H1N1 atteint avant tout des gens dans la force de l'âge. À Montréal, 88 % des cas déclarés appartenaient aux 5 à 59 ans. Plus inquiétant, un Montréalais sur cinq hospitalisés pour des complications liées au H1N1 était en bonne santé et ne présentait donc aucun facteur de risque.

Les autres personnes dont l'état de santé a forcé une hospitalisation présentaient au moins un facteur précipitant, que ce soit une maladie chronique, une grossesse, un âge très tendre ou un âge avancé. Ainsi, «la moitié des moins de cinq ans» et «la moitié des plus de 60 ans» ont dû être hospitalisés après avoir contracté le virus, précise le Dr Lessard.

Ce ne sont toutefois pas ceux-là qu'on a retrouvés le

plus souvent aux soins intensifs parmi les personnes hospitalisées. Les cas les plus graves ont plutôt touché les adultes, dans une proportion quatre fois plus importante. Suivent ensuite les malades chroniques (dans une proportion 2,5 fois plus importante) et les femmes, qui courent deux fois plus de risques de développer une forme grave de la grippe conduisant aux soins intensifs, ou même à la mort.

«Il y a quelque chose d'unique chez les femmes. Sans que l'on sache exactement pourquoi, elles contractent [le virus H1N1] plus souvent» (55,7 % des cas confirmés) et «comptent pour 53 % des hospitalisations recensées», confirme le directeur de la Santé publique. Sans oublier les femmes enceintes, qui présentent un risque supplémentaire de développer des complications en raison de leur immunité réduite et d'une ventilation plus limitée.

Au total, les autorités sanitaires ont confirmé 1280 infections à Montréal depuis avril dernier, ce qui représente 48 %

des cas recensés au Québec et 18 % des cas comptabilisés au Canada. Ces données font de Montréal l'un des principaux foyers de la grippe A(H1N1) au pays. De ces cas, 232 ont dû être hospitalisés (18 %), 38 ont été admis aux soins intensifs (3 %) et 12 en sont décédés (0,9 %).

Mais ce ne sont là que les cas officiellement comptabilisés puisque le ministère de la Santé a rapidement mis un terme au dépistage systématique. Un sondage mené par l'Agence de Montréal montre que 4,3 % des Montréalais disent avoir été affectés par un syndrome d'allure grippal entre le 15 juin et le 15 juillet, un ratio qui grimpe à 16 % chez les enfants. Les autorités sanitaires ne peuvent toutefois préciser quelle proportion est attribuable au H1N1.

Chose certaine, l'analyse de la première vague montre un virus pandémique classique, avec une activité typique de six à huit semaines. «Les premiers cas sont apparus dans l'Ouest», mais le virus a gagné rapidement le reste de l'île «pour se

concentrer dans l'Est», indique le Dr Lessard.

Il semble que le niveau socioéconomique ait eu un impact sur la progression du H1N1. «Les personnes qui ont un niveau socioéconomique moins élevé courent plus de risques de contracter [le virus] et de développer des complications. Cela s'explique principalement par des conditions de logement inférieures, des problèmes de salubrité, d'exiguïté», a précisé le Dr Lessard.

L'écllosion a pris fin en juillet, peu de temps après la fin des classes. Hasard ou non, la Direction de la santé publique réexaminera la pertinence de laisser les écoles ouvertes une fois le virus réinstallé. «Notre objectif, c'est d'aplatir la courbe [de propagation] pour éviter une surcharge des milieux hospitaliers. Fermer une ou des écoles pourrait ralentir le processus, mais il faut d'abord mesurer la portée d'une telle décision», a dit le Dr Lessard, sans vouloir s'avancer davantage.

Le Devoir

Les groupes les plus susceptibles de contracter le virus:

- les 20 à 39 ans (38 % des cas déclarés);
- les 5 à 19 ans (27 % des cas déclarés);
- les 40 à 59 ans (23 % des cas déclarés).

Les groupes les plus susceptibles d'être hospitalisés:

- les moins de cinq ans;
- les plus de 60 ans;
- les malades chroniques;
- les femmes enceintes.

Les personnes hospitalisées à risque de complications graves:

- les plus de 20 ans;
- les malades chroniques;
- les femmes.

Hausse record du nombre de naissances au Canada

Les femmes de 30 à 34 ans sont responsables en bonne partie de l'augmentation de 4 %

Ottawa — Les Canadiennes ont donné naissance à quelque 400 000 enfants en 2007, ce qui a constitué une augmentation de près de 4 % par rapport à l'année précédente et la plus forte hausse en un an depuis 1989.

L'indice synthétique de fécondité — le nombre moyen d'enfants par femme — a aussi augmenté, passant de 1,59 en 2006 à 1,66 en 2007. Il demeure cependant bien en dessous du seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire pour remplacer la population en l'absence de migration.

«L'amélioration des prestations de maternité et parentales, qui permet aux parents de rester plus longtemps à la maison avec leur nouveau-né, a aidé», indique Jody Dallaire, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Toutefois, la plupart des parents veulent ou doivent retourner au travail à temps plein une fois que ces prestations sont terminées. Il leur faut alors composer avec le stress de trouver un service de garde sécuritaire et fiable tout en étant abordable.

Or le nombre de nouvelles places en service de garde a chuté depuis que le gouvernement Harper a réduit la contribution qu'il verse aux provinces pour financer les soins aux enfants. Beaucoup de parents se

retrouvent sur des listes d'attente ou se voient obligés de déboursier des montants plus importants.

Selon Mme Dallaire, le Québec et le Manitoba comptent parmi les rares exceptions au pays puisque leur gouvernement provincial s'est au moins engagé à accroître ou à maintenir les services offerts.

Statistique Canada précise que le nombre de naissances a progressé dans tous les groupes d'âge, mais surtout chez les mères âgées de 30 à 34 ans, qui ont été responsables de 56 % de la croissance des naissances en 2007.

«Nous savons que les gens étudient plus longtemps qu'avant, souligne Jody Dallaire. Ils obtiennent un diplôme ou établissent leur carrière avant de fonder une famille.»

Toutes les provinces et territoires ont connu une augmentation de nouveau-nés, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon.

Quatre provinces ont été principalement à l'origine de la hausse du nombre de naissances. L'Alberta y a le plus contribué; elle a été suivie de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

L'agence fédérale relève que cette tendance à la hausse n'est pas un phénomène propre au Canada.

La Presse canadienne

TÉMÉRAIRES ET GÉNÉREUX



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SOUS UN CRACHIN d'automne, des jeunes comme Jonathan Plante ont descendu hier en rappel la façade d'un édifice de plus de 25 étages du centre-ville de Montréal afin d'amasser des fonds pour la Société pour les enfants handicapés du Québec. Particularité s'il en est, ils descendaient... dans un fauteuil roulant!

EN BREF

Un vaccin contre le zona

Il sera désormais possible de se protéger efficacement contre le zona. La Clinique Santé-Voyage de la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) est en effet devenue hier la première clinique du Québec à offrir un vaccin contre cette maladie douloureuse qui peut aussi entraîner des complications sérieuses. Conçu par la compagnie Merck Frosst, ce vaccin s'ajoute à une large gamme de vaccins offerts par la clinique, dont tous les profits sont versés à la Fondation du CHUM. — Le Devoir

Nouveau pavillon à Concordia

L'Université Concordia a inauguré hier, en grande pompe, son nouveau pavillon qui abrite l'École de gestion John-Molson, qui accueille environ 8000 étudiants inscrits à l'un des 17 programmes des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles de l'école. Le pavillon, construit au coût de 118,5 millions de dollars — inférieur au budget projeté de 120 millions —, est notamment doté de salles de classe et de matériel pédagogique à la fine pointe de la technologie. — Le Devoir

Ingrid Betancourt au Québec

La Franco-Colombienne Ingrid Betancourt recevra la médaille de l'Assemblée nationale aujourd'hui à Québec. Cette distinction lui est attribuée pour son engagement à défendre la démocratie, les droits de la personne et la liberté d'expression. Ingrid Betancourt a été gardée en otage pendant six ans par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Depuis sa libération, en juillet 2008, elle a entrepris de lutter contre les violations des droits de la personne. Elle multiplie les entrevues et les séjours à l'étranger et s'active principalement à trouver des mécanismes pour faciliter le dialogue et la réconciliation dans les zones de conflits, sur fond de solidarité internationale. Sa venue au Québec a été rendue possible grâce à l'initiative de l'organisme Reporters sans frontières et de l'Institut du Nouveau Monde. Son passage prend les airs d'une tournée sous une pluie d'honneurs. En plus de la médaille de l'Assemblée nationale, on lui remettra, demain, le prix Reporters sans frontières-Radio-Canada du courage au féminin 2009. Samedi, l'Université de Montréal lui décernera un doctorat honorifique en reconnaissance de sa lutte contre la violence et la corruption en Colombie. — La Presse canadienne

La femme libre. La légende.
Le film avec Sylvie Testud,
époustouflante.

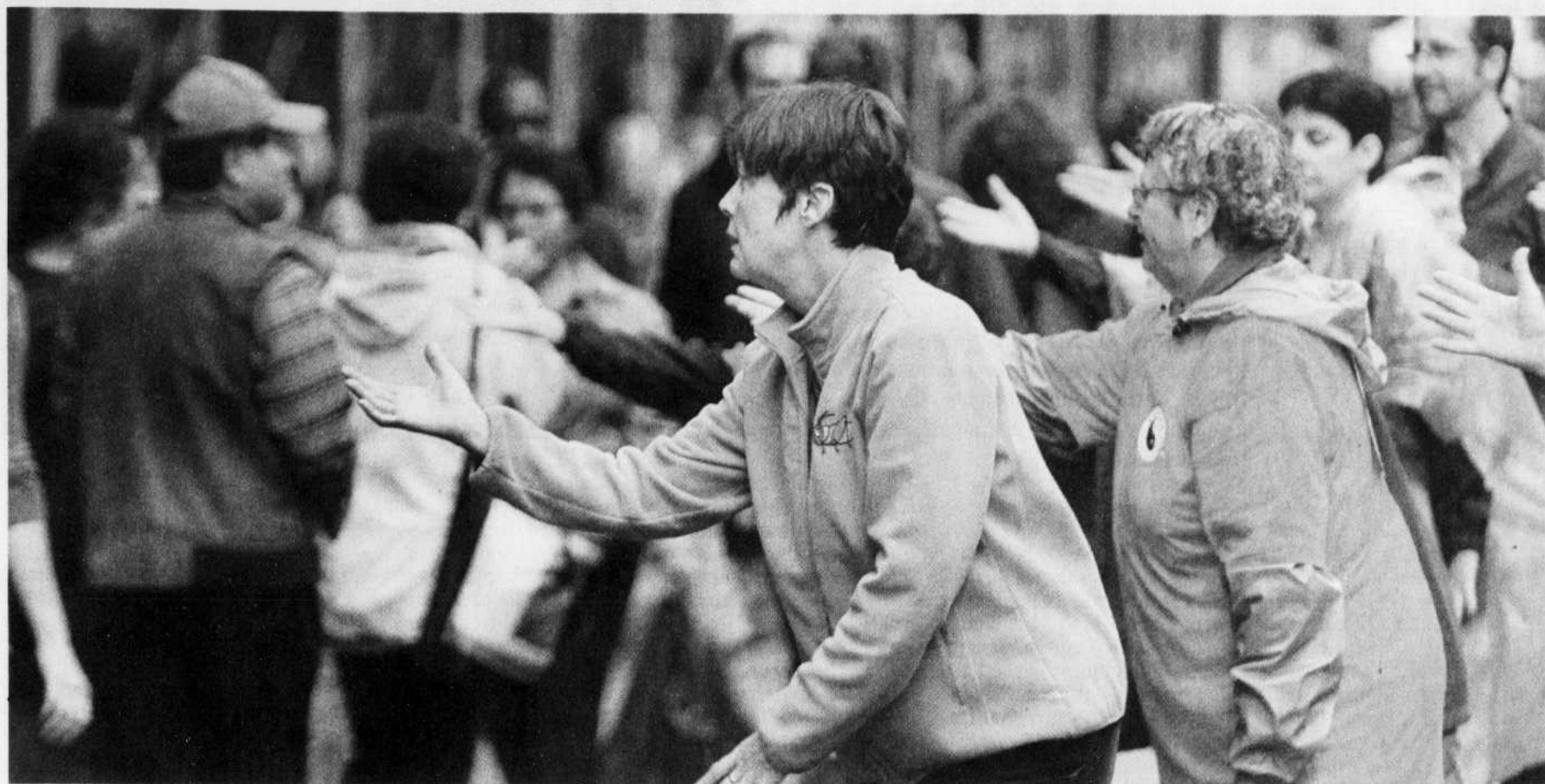
SAGAN
SOIRÉE CINÉMA
CE SOIR 20H

TV5
VOYEZ LA VIE D'UN AUTRE CŒIL



ACTUALITÉS

MOMENT DE DÉTENTE AU CENTRE-VILLE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PLUSIEURS activités inter-actives, dont cet atelier de tai-chi, ont été organisées dans le cadre de la 7^e édition de la journée «En ville sans ma voiture», hier à Montréal. Une diminution d'environ 70 % des polluants de l'air a été mesurée dans la ville sans voitures comparativement aux mesures effectuées le jour même en dehors du périmètre fermé à la circulation. Plusieurs autres villes québécoises ont aussi contribué aux efforts de réduction d'émissions de gaz, dont Québec, Gatineau, Trois-Rivières et Sherbrooke.

STAR ALLIANCE 



LE MONDE EST PETIT. QU'ATTENDEZ-VOUS ?



Notre solde mondial est en cours.

AÉROPLAN

Accumulez des milles Aéroplan^{MD} pour chaque vol, avec le meilleur programme pour grands voyageurs au Canada.

AUCUNS FRAIS DE RÉSERVATION

Effectuez votre réservation par téléphone ou en ligne. Nos agents seront heureux de vous aider, et ce, sans frais supplémentaires.

RÉSEAU

Notre réseau nord-américain et mondial vous donne accès à plus de vols quotidiens que n'importe quelle autre compagnie aérienne au Canada.

DIVERTISSEMENT

Émissions de télévision, musique et films gratuits sur demande à chaque siège.

CANADA : TARIFS TANGO ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN LE 31 JANVIER 2010. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

HALIFAX

59\$

WINNIPEG

129\$

ST. JOHN'S (T.-N.-L.)

155\$

CALGARY

165\$

REGINA
SASKATOON

165\$

EDMONTON

169\$

VANCOUVER

185\$

VICTORIA

189\$

ÉTATS-UNIS : TARIFS TANGO PLUS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN LE 16 DÉCEMBRE 2009, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

LAS VEGAS

129\$

ORLANDO

129\$

FORT LAUDERDALE

149\$

INDIANAPOLIS
RALEIGH-DURHAM/CHARLOTTE

167\$

SAN FRANCISCO

195\$

HOUSTON

215\$

LOS ANGELES

215\$

DENVER

294\$

DESTINATIONS SOLEIL : TARIFS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES PÉRIODES INDIQUÉES CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT (LÀ OÙ IL S'APPLIQUE), QUI PEUT ALLER JUSQU'À 45\$ PAR ALLER SIMPLE. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES.

BERMUDES

172\$

MEXICO

199\$

NASSAU

225\$

MONTEGO BAY

249\$

BARBADE

265\$

LA HAVANE

313\$

POINTE-À-PITRE

405\$

PORT-AU-PRINCE

405\$

DESTINATIONS INTERNATIONALES : LES TARIFS SONT BASÉS SUR UN ALLER SIMPLE ET SONT ASSUJETTIS À L'ACHAT D'UN BILLET ALLER-RETOUR AU DÉPART DE MONTRÉAL. DERNIÈRES DATES DE DÉPART TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT, QUI PEUT ALLER JUSQU'À 165\$ PAR ALLER SIMPLE. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES.

LONDRES

183\$

PARIS

237\$

FRANCFORT¹
MUNICH¹

314\$

SANTIAGO

360\$

TOKYO

374\$

BEIJING*
SHANGHAI*

375\$

TEL-AVIV

375\$

SÃO PAULO

400\$

Voilà un aperçu de nos destinations en solde. Pour effectuer une réservation sans frais, rendez-vous sur aircanada.com ou appelez-nous au 1 888 247-2262. Ou encore, appelez votre agent de voyages.

L'offre prend fin le 24 septembre 2009, à moins d'avis contraire.

aéroplan

Le plaisir en primes
DEPUIS 25 ANSaircanada.com 

Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Les billets doivent être achetés au plus tard le 24 septembre 2009, à moins d'avis contraire. Destinations canadiennes : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 janvier 2010. Les tarifs indiqués ne sont pas valables pour voyager du 17 décembre 2009 au 5 janvier 2010. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. L'achat cinq jours à l'avance est requis. Destinations américaines : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2009. Exceptions : pour Las Vegas et la plupart des destinations en Floride et en Californie, les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 janvier 2010. Les tarifs indiqués ne sont pas valables pour voyager du 17 décembre 2009 au 5 janvier 2010. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. L'achat à l'avance peut être requis. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, de Jazz, de United Airlines, membre du réseau Star AllianceSM, ou des transporteurs adhérents United Express (SkyWest Airlines, Chautauqua Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, Gojet Airlines ou Mesa Airlines). Destinations soleil : les billets doivent être achetés au plus tard le 31 octobre 2009. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Destinations internationales : dernières dates de départ tel qu'indiqué ci-dessus. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Asie : les billets doivent être achetés au plus tard le 30 septembre 2009. *Des périodes d'interdiction s'appliquent : du Canada vers la Chine, aucun voyage n'est permis du 10 au 25 décembre 2009, de la Chine vers le Canada, aucun voyage n'est permis du 26 décembre 2009 au 10 janvier 2010. Tarifs indiqués : les taxes, les redevances et les autres frais ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal peut être requis et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou de Jazz. L'achat à l'avance peut être requis. Divertissement : les écrans vidéo individuels à commande tactile sont disponibles à bord de tous les appareils d'Air Canada, à l'exception de certains Boeing 767, et de certains appareils de Jazz. Politique de bagages : enregistrement gratuit de deux bagages à bord des vols exploités par Air Canada et Jazz, dans les limites de taille et de poids permises. Des frais allant jusqu'à 50\$ s'appliquent aux bagages enregistrés pour les vols à code partagé exploités par United Airlines et par les transporteurs adhérents United Express entre le Canada et les États-Unis. En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star AllianceSM. SMAéroplan est une marque déposée d'Aéroplan Canada inc. SMJazz est une marque déposée d'Air Canada. SMStar Alliance est une marque déposée d'Air Canada au Canada.

ACTUALITÉS

Mulcair attend son adversaire libéral de pied ferme, quel qu'il soit

ALEC CASTONGUAY

Le député néo-démocrate d'Outremont, Thomas Mulcair, s'amuse des déboires du Parti libéral du Canada (PLC), qui se chamaille sur l'identité de son éventuel candidat dans Outremont. Que ce soit Nathalie Le Prohon, Martin Cauchon ou une autre candidature vedette, Thomas Mulcair estime qu'il gardera cette circonscription.

«Comme d'habitude avec les libéraux, c'est de la chicane», a-t-il dit, hier, lors d'un passage à l'Université de Montréal où il rencontrait des étudiants avec son chef, Jack Layton. «C'est intéressant de les voir aller. J'ai appris en politique que quand des adversaires sont en train de se taper dessus, tu les laisses faire. C'est certain que ce n'est pas à leur avantage.»

Selon M. Mulcair, élu deux fois dans Outremont, cette circonscription ne doit plus être considérée comme un bastion rouge. Malgré les sondages plus favorables aux libéraux depuis l'arrivée de Michael Ignatieff, le député du NPD n'anticipe pas une lutte plus serrée. «J'ai vraiment eu le temps de consolider mes appuis. Ça fait deux fois que le libéral prétend avoir une vedette contre moi et ça fait deux fois que je gagne. Avec l'extraordinaire équipe que j'ai dans le comté et le travail que j'ai fait, je suis sûr que je vais être capable de gagner de nouveau», dit-il.

Il semble que la femme d'affaires Nathalie Le Prohon sera candidate pour le PLC, puisque



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Thomas Mulcair

Michael Ignatieff a endossé le choix de son lieutenant, Denis Coderre. M. Mulcair se demande si la candidate vedette sait dans quel bateau elle s'embarque. Il rappelle sa victoire par plus de 2000 voix en 2008. «Je remarque que la candidate pressentie a des connaissances en finances, alors elle doit savoir compter. Je pense que ça pourrait la refroidir parce que c'est une bonne avance», dit-il.

Bagarreur de nature, le chef adjoint du NPD affirme qu'il aurait bien aimé affronter Martin Cauchon, qui a une bonne notoriété dans la circonscription d'Outremont, y ayant été élu pendant 11 ans. «Je n'ai absolument pas peur d'affronter un Martin Cauchon. Rappelons que M. Cauchon s'est éclipsé au moment où ça faisait son affaire, quand le parti n'allait pas bien. Maintenant que c'est dans son intérêt personnel, il se dit prêt à revenir. Je pense que les gens l'auraient jugé sévèrement», dit Thomas Mulcair.

Le Devoir

Réchauffement du climat

Layton est plus tiède à l'idée d'appuyer les politiques de Harper

C'est une chose que de maintenir les conservateurs au pouvoir afin de faire profiter un certain nombre de chômeurs d'une réforme partielle de l'assurance-emploi, mais c'en est une autre que de soutenir un gouvernement qui va à contre-courant de la communauté internationale, qui a engagé une lutte contre les changements climatiques. Les conservateurs ne doivent pas tenir les néo-démocrates pour acquis, parole de Jack Layton.

ALEC CASTONGUAY

Le chef du NPD, Jack Layton, ne garantit pas qu'il va assurer la survie du gouvernement Harper jusqu'à la conférence de l'ONU sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre à Copenhague. L'enjeu du réchauffement de la planète, un créneau important pour le NPD, pourrait inciter Jack Layton à retirer son appui aux conservateurs à la fin de l'automne, puisque le PC et le NPD ne sont pas sur la même longueur d'onde dans ce domaine.

De passage hier à l'Université de Montréal, où il rencontrait des étudiants, Jack Layton a soutenu que son appui aux conservateurs n'est pas éternel et qu'il y a des sujets sur lesquels le NPD est moins

flexible. Les changements climatiques en font partie, alors que les néo-démocrates critiquent sévèrement les conservateurs depuis trois ans sur ce front.

A la question «Allez-vous appuyer le gouvernement Harper jusqu'à la conférence de Copenhague?», le chef du NPD a répondu qu'il serait erroné de faire une telle prédiction. «On n'a pas décidé ça. Il n'y a pas d'échéancier là-dessus. On va juger au cas par cas», a-t-il dit.

Visiblement, le NPD est mal à l'aise à l'idée d'appuyer un gouvernement qui pourrait aller à contre-courant de la communauté internationale lors du grand rendez-vous de Copenhague. «Je pense que les Canadiens sont inquiets des positions que prend le gouvernement Harper en matière de changements



ARCHIVES REUTERS

climatiques, a dit Jack Layton en point de presse. C'est le plus important enjeu de la planète et le gouvernement Harper est très décevant devant cette menace du réchauffement de la planète. Le Canada doit devenir un chef de file dans le monde et arrêter d'être en queue de peloton.»

Est-ce que le réchauffement de la planète pourrait être un enjeu suffisant pour renverser un gouvernement? M. Layton n'a pas voulu aller jusque-là. Il affirme que sa priorité est de faire passer le projet de loi sur la réforme partielle de l'assurance-emploi et qu'il verra ensuite. «On cherche de l'action pour les citoyens concernant plusieurs enjeux», a-t-il simplement dit.

Le NPD souhaite que son projet de loi sur les changements climatiques, actuelle-

ment devant la Chambre des communes, soit adopté avant le sommet de Copenhague, qui vise à signer un nouveau traité pour remplacer celui de Kyoto. «Le meilleur moyen de lancer un message à Copenhague serait que le Canada adopte une loi qui reprend les objectifs de la communauté internationale», dit-il.

Le projet de loi d'initiative privée — ce qui ralentit sa progression dans la machine parlementaire puisque le gouvernement s'y oppose — vise une réduction des émissions de GES du Canada de 80 % d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990. «Ce sont les cibles de l'ONU», précise Jack Layton. Le Canada vise plutôt une réduction de 60 à 80 %, mais par rapport à 2006.

Le Devoir

EN BREF

Le Bloc recrute Michel Létourneau, à Québec

Personnalité bien connue du milieu culturel de la capitale, Michel Létourneau sera le candidat du Bloc dans Beauport-Li-

moilou lors du prochain scrutin fédéral. M. Létourneau, qui a été directeur du Festival d'été de 1992 à 2000, a aussi dirigé l'Orchestre symphonique de 2002 à 2006. En 2007, il avait manifesté de l'intérêt pour l'élection à la mairie avant de se désister. M. Létourneau affrontera

la conservatrice Sylvie Boucher qui, l'an dernier, l'emporta par un peu plus de 1000 voix contre la bloquiste Éléonore Mainguy. Le Bloc avait aussi échoué en 2008 à reprendre le comté de Charlesbourg aux mains du conservateur Daniel Petit, qui avait détrôné, deux ans plus tôt

le député bloquiste Richard Marceau. De passage à Québec, le chef Gilles Duceppe a aussi dévoilé hier les candidatures de Félix Grenier (Charlesbourg), de Richard Côté (Portneuf-Jacques-Cartier) et de France Gagné (Louis-Saint-Laurent). — Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html

Courriel: avisdev@ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL CAUSE NO : 540-17-053002-096

COUR SUPÉRIEURE SARKIS TATAGIAN Demanderesse

DIMITRIOS KLOUDOS ET DIMITRIOS TSEMBIS ET STAMATIOS KLOUTIS Défendeurs

ASSIGNATION

AVIS est donné à STAMATIOS KLOUTIS qu'un PHEAVIS D'EXERCICE DU DROIT DE LA PRISE EN PAIEMENT, DÉCLARATION SOLENNELLE ET ATTESTATION a été déposée au greffe de la cour Supérieure du district de Laval. Une copie du présent PHEAVIS D'EXERCICE DU DROIT DE LA PRISE EN PAIEMENT, DÉCLARATION SOLENNELLE ET ATTESTATION a été laissée à l'intention de STAMATIOS KLOUTIS, au greffe de cette cour situé au 2500, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval, Québec.

Soyez avisé que vous-même ou un tiers avec 50 jours de l'inscription du présent PHEAVIS D'EXERCICE DU DROIT DE LA PRISE EN PAIEMENT, DÉCLARATION SOLENNELLE ET ATTESTATION au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval pour remédiez aux défauts.

Laval, le 19 septembre 2009

DIANE LANIÉL GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO : 500-17-053002-096

COUR SUPÉRIEURE ANTONIO GOMES, ET ESMERALDA DIAS BARROSO Demandeurs

VINCENZO NICOLETTA Défendeur

ET L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Mis-en-cause

ASSIGNATION (139 C.P.C.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 25 octobre 2009 à 9 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 17 septembre 2009

MARIE-FRANCE DEVILIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO : 500-04-050907-097

COUR SUPÉRIEURE A.W., Demanderesse

CHOL PAUL CUIT, Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Chol Paul Cuit de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, salle 1.120 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

La requête introductive d'instance, Motion for Deprivation of Parental Authority and to be Relieved of the Obligation to give Notice, seront présentées devant le tribunal le 27 octobre 2009, à Montréal, en salle 14.62 au Palais de justice de Montréal à 14h00.

Une copie de la chaque requête a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Lieu: Montréal

le 21 septembre 2009

(s) Le Greffier adjoint

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE DUBÉ & DUBÉ INC., une compagnie constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) et ayant son siège social à Granby, demandera au Registraire des Entreprises, la permission de se dissoudre en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec.

DATE à Montréal, le 21 septembre 2009

LEVINE FRISHMAN, LANCRY, s.e.n.c. Procureurs de la compagnie

Prenez avis que Azzeddine Soulaïmani, en sa qualité de père, dont l'adresse du domicile est le 5314, avenue O'Bryan, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mohamed Badre Soulaïmani en celui de Badre Soulaïmani.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Les Constructions Serge Yockell inc.

AVIS est par la présente donné, que la compagnie Les Constructions Serge Yockell inc., incorporée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Saint-Mathias-sur-Richelieu, demandera au Registraire des entreprises de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément à l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec.

Longueuil, le 16 septembre 2009

Morin Daoud, Avocats procureurs de Les Constructions Serge Yockell inc.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE "GESTIONS MICHEL BÉSETTE INC.", ayant son siège social au 5088, Havel, Pierrefonds, Québec, H8Z 2S1, demandera au Registraire des entreprises du Québec (REQ) la permission de se dissoudre.

Pierrefonds, le 11 septembre 2009

Michel Bessette, président

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 10 septembre 2009, ENTRETIEN MÉNAGER VISUALISATION PLUS INC., a fait cession de ses biens, corps politique légalement constitué, situé au 1230, rue Champagneur, Repentigny, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 septembre 2009 à 10h00, au bureau du syndicat, 8585 boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal, Québec.

G. BILL HAFNER, CIRP Syndic

8585, boul. St-Laurent Bureau 210 Montréal (Québec) H2P 2M9

Tél.: (514) 382-6722 Téléc.: (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 16 septembre 2009, 9179-3257 QUEBEC INC., a fait cession de ses biens, corps politique légalement constitué, situé au 8721 boul. des Sciences, Montréal, Québec et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2 octobre 2009 à 10h00, au bureau du syndicat, 8585 boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal, Québec.

G. BILL HAFNER, CIRP Syndic

8585, boul. St-Laurent Bureau 210 Montréal (Québec) H2P 2M9

Tél.: (514) 382-6722 Téléc.: (514) 382-9328

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

ROGER BÉLANGER 51, rue Sainte-Marie St-Constant (QC) J5A 1C2

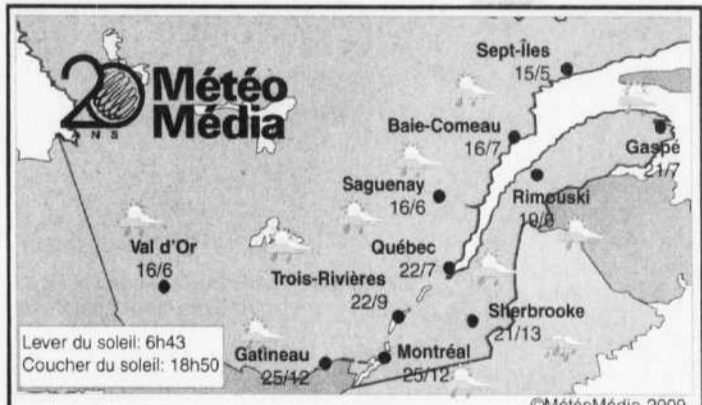
AVIS est par les présentes donné que ROGER BÉLANGER a fait cession de ses biens le 11 septembre 2009, et que la première assemblée aura lieu le 1 octobre 2009, à 11 h 00, au 7100, rue Jean-Talon Est, bureau 600, Anjou (QC) H1M 3S3

Tél.: (514) 355-6553 Téléc.: (514) 355-6423

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 30/9	Sol 24/6	Londres	Ave 17/13	Var 19/10
Moncton	Ave 23/10	Plu 15/7	Los Angeles	Sol 30/17	Var 26/17
Saint-Jean	Var 19/12	Ave 17/10	Mexico	Plu 17/12	Plu 19/11
Toronto	Ora 25/16	Var 22/14	New York	Ora 26/19	Ora 27/17
Vancouver	Sol 22/12	Sol 18/12	Paris	Sol 23/10	Var 21/12
Winnipeg	Sol 24/12	Sol 26/13	Tokyo	Var 25/22	Sol 25/22

CHERCHER SUR INTERNET... ON S'EN CHARGE !

MÉTÉOCLAIR : La météo en temps réel. Prévisions à court et à long terme. Le tout accessible à même votre bureau.

Visitez meteomedia.com/bureau pour télécharger gratuitement MétéoÉclair.

Météo Média

À votre portée, en tout temps.

Le samedi 3 octobre 2009 JOURNÉE DES MAISONS DE JEUNES

Venez voir ce que nous avons préparé pour vous au www.rmjq.org

Un événement initié par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec

certifié ADOS

ACTUALITÉS

Loi 40: Claudette Carbonneau s'en prend au PQ

RÉMI NADEAU

Québec — La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, accuse le Parti québécois d'avoir exposé la population à de graves compressions dans les services publics en s'opposant à la loi 40.

Dans une rare charge contre le PQ, Mme Carbonneau lui a reproché hier d'avoir cherché à contrecarrer la législation, adoptée sous bâillon, permettant au gouvernement du Québec d'enregistrer des déficits de 11,6 milliards d'ici 2013-14 afin de faire face à la crise économique.

En marge du discours d'ouverture du conseil confédéral de la centrale syndicale à Québec, la présidente a dénoncé l'obsession de l'équilibre budgétaire affichée tant par le PQ que par l'Action démocratique du Québec.

«À les entendre, la plus grande œuvre de la société québécoise, c'était la Loi sur le déficit zéro, et s'il y avait un acquis à préserver, c'est celui-là, plus que tous les services et tous les autres choix de société à travers l'histoire. Disons qu'il faut avoir l'esprit ratatiné pour voir les choses de cette façon-là», a lancé Mme Carbonneau.

Reprenant le discours du ministre des Finances, Raymond Bachand, elle a signalé que, sans la loi 40, le gouvernement du Québec aurait eu l'obligation de sabrer les services publics et les programmes sociaux afin de respecter la Loi sur l'équilibre budgétaire.

«Je n'apprécie pas le bâillon, mais ça me convainc que l'opposition doit être ailleurs parce que, s'il fallait s'en remettre à ce genre d'opposition là pour défendre les intérêts du Québec, on serait dans les gros troubles», a-t-elle ajouté.

Selon elle, l'amorce du débat sur les finances publiques à

l'Assemblée nationale n'avait rien de rassurant la semaine dernière.

Elle estime que les deux partis d'opposition cachaient mal qu'ils faisaient du retour au déficit zéro «une véritable religion, quelles qu'en soient les conséquences».

Puis, même si elle souligne que la position des libéraux était «plus avantageuse», Claudette Carbonneau reproche au gouvernement Charest de prévoir pour les prochaines années un taux de croissance des dépenses insuffisant, qui laisse présager «un retour aux compressions de la fin des années 1990».

nées 1990».

Dans son discours, elle a affirmé que le Québec ne s'est toujours pas remis des départs à la retraite massifs de médecins et d'infirmières, ajoutant «que sabrer à nouveau dans la colonne des dépenses serait tout à fait catastrophique».

La syndicaliste a aussi prévenu le gouvernement qu'il ne pouvait se contenter de hausser strictement la tarification des services sans revoir l'ensemble du régime fiscal.

Par ailleurs, à l'approche des négociations entourant le renouvellement du contrat de travail des employés du secteur

public, la présidente de la CSN soutient que les syndiqués doivent recevoir des augmentations de salaire malgré le contexte de crise budgétaire.

«Les travailleurs du secteur public ne pourront porter, à eux seuls, le poids du retour à l'équilibre budgétaire, ce serait odieux», a-t-elle déclaré.

Alors que les conventions collectives des employés du secteur public viennent à échéance le 31 mars prochain, le front commun présentera ses demandes au gouvernement le 30 octobre.

La Presse canadienne

La prévention des génocides doit devenir une priorité nationale, disent des experts

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Dire «jamais plus» est une chose, agir réellement en est une autre. Selon un comité d'experts présidé par le sénateur Roméo Dallaire, le Canada doit élever au rang de priorité nationale la prévention des génocides et nommer un ministre de la Sécurité internationale pour veiller au grain.

Gros comité pour un gros changement de mentalité souhaité, hier matin, à Ottawa: l'ancien chef néodémocrate Ed Broadbent, le diplomate canadien Robert Fowler (enlevé au Niger en 2008) et l'ex-lieutenant-général Roméo Dallaire — entre autres — étaient réunis pour dévoiler un rapport demandant au gouvernement de redéfinir sa conception de la notion «d'intérêt national», de manière à ce qu'elle fasse désormais une place à la prévention du génocide.

Intérêt national, un génocide à l'autre bout du monde? Oui, répondent sans détour les nombreux auteurs (au total, une centaine d'experts ont participé au projet, dont Michael Ignatieff) du document de 160 pages publié par l'Institut montréalais d'étude sur le génocide et les droits de la personne (IMEGDP). Ne pas se soucier de leur prévention fait selon eux courir des risques aux Canadiens en matière de santé (les maladies infectieuses apportées par les réfugiés déplacés) et de sécurité, affirment-ils.

Le document — soutenu par le Parti libéral et le NPD — recommande au gouvernement de nommer un ministre de la Sécurité internationale, présent au cabinet, pour éviter le syndrome du «si tout le monde est responsable, c'est que personne ne l'est vraiment». À l'écoute du moindre signe avant-coureur d'un risque de génocide, ce ministre aurait la responsabilité de forcer le gou-

vernement à intervenir rapidement (en gelant les avoirs financiers des dirigeants concernés ou en menaçant de renvoyer les étudiants originaires de ce pays, par exemple).

Le comité recommande aussi qu'une force civile canadienne de prévention des génocides soit créée et que le gouvernement augmente sa présence diplomatique dans les pays fragiles. Il s'adresse également aux médias, coupables de désintérêt à l'égard de ces crises démesurées mais souvent lointaines.

Rwanda


Des mesures, donc, pour éviter d'autres Rwanda ou Kosovo. Ed Broadbent a rappelé hier qu'il avait averti dès mars 1993 le gouvernement canadien et les médias du risque imminent d'un génocide au Rwanda. Il était alors président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique:

ses mises en garde n'ont pas été entendues. Même chose pour Robert Fowler, qui avait remis un rapport alarmant au gouvernement en 1994.

«Notre étude sur la réaction des gouvernements canadien et américain au génocide de 1994 montre clairement qu'il y avait une volonté de ne pas intervenir», a lancé l'historien Frank Chalk, directeur de l'IMEGDP. «Nous avons les outils pour peut-être éviter ce massacre», estime M. Broadbent.

Pour Roméo Dallaire, témoin impuissant du génocide, il est aujourd'hui temps de changer de mentalité, de faire en sorte que le gouvernement soit proactif en matière de prévention. «Nos intérêts personnels doivent être élargis», dit-il. «Ça prend un changement d'orientation», estime l'ancien militaire, qui aimerait voir la notion d'intérêt national redéfinie sans vision partisane.

Le Devoir



À RÉSULTATS REMARQUABLES, RÉCOMPENSE REMARQUÉE

Posez votre candidature aux Grands Prix québécois de la qualité 2010

Les Grands Prix québécois de la qualité constituent la plus haute distinction remise par le premier ministre du Québec aux entreprises privées et aux organismes publics les plus performants.

Objectifs
Les Grands Prix québécois de la qualité visent à reconnaître publiquement les organisations qui ont réussi à appliquer les meilleures pratiques de gestion à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables.

Avantages de participer
Participer aux Grands Prix québécois de la qualité, c'est offrir à son organisation :

- un diagnostic de sa compétitivité, comparable par sa rigueur à celui du Malcolm Baldrige National Quality Award;
- un instrument de mobilisation de son personnel;
- une évaluation de sa gestion par des spécialistes qualifiés.

En plus, les lauréats d'un Grand Prix reçoivent un prestigieux trophée et font l'objet d'une campagne de promotion au Québec ainsi qu'à l'étranger par les délégations du Québec.


Critères d'admissibilité
Toute organisation, qu'elle soit manufacturière, de services, publique ou privée, à but lucratif ou sans but lucratif, et qui a un établissement au Québec, est admissible aux Grands Prix québécois de la qualité. La seule exigence est que les principales décisions concernant la gestion de la qualité ou l'application de la stratégie, émanant du siège social, soient prises directement par l'organisation (unité autonome de production ou de services).


Frais de participation
Il n'y a aucuns frais de participation (visite de l'entreprise, s'il y a lieu, et rapport d'évaluation compris).

Période d'inscription
Vous avez jusqu'au 3 mars 2010 pour soumettre votre dossier complet.

Renseignements

Mélissa St-Pierre Mouvement québécois de la qualité 514 874-9933, poste 222 www.qualite.qc.ca	Sonia Leclerc Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation 514 499-6531 www.mdeie.gouv.qc.ca/gpqq
--	---


MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ




BOUTIQUE
LE PRÉSIDENT

ÉVÈNEMENT UNIQUE AU MASCULIN

Le jeudi 24 septembre 2009

Vous êtes invités à participer à une expérience de magasinage unique à la boutique Le Président de la Baie.



COPPLEY, GIANNI FILACCI, BEN SHERMAN, STRELLSON, TOSCANO, ANDREW MARC, KOLTE, TED BAKER, SANYO, IKE BEHLER, T. LIPSON, JHANE BARNES, AGAVE DENIM, EARNEST SEWN DENIM, THOMAS DEAN, KLAUSS BOEHLER, SAMUELSON, ZANETTI, Z ZEGNA, KENNETH COLE N.Y. ET D'AVANTAGE!

OBTENEZ 15% DE RABAIS sur les collections automnales pour homme

Vêtements sur mesure

25 % DE RABAIS* À L'ACHAT D'UN ARTICLE
30 % DE RABAIS* À L'ACHAT DE 2 ARTICLES
33 % DE RABAIS* À L'ACHAT DE 3 ARTICLES

* Les rabais s'appliquent uniquement à la merchandise automnale à prix originels à la boutique Le Président.

RSVP D'ICI LE 24 SEPTEMBRE

RUE SAINTE-CATHERINE DE 11 H À 21 H RSVP 514-261-4422 poste 2531	RIDEAU DE MIDI À 21 H RSVP 613-241-7511 poste 2052	RUE QUEEN DE 17 H À 21 H RSVP 416-961-4519 www.montreal.commerce.com	RUE BLOOR DE 16 H À 21 H RSVP 416-972-3329
CALGARY CENTRE-VILLE DE MIDI À 13 H 30 ET DE 16 H À 20 H RSVP 403-262-0345 poste 1525	VANCOUVER CENTRE-VILLE DE 17 H À 21 H RSVP 604-689-2142	SOUTHGATE DE MIDI À 21 H RSVP 780-435-9211 poste 2411	

Rue Sainte-Catherine MONTREAL Rideau OTTAWA Rue Queen et Bloor TORONTO Centre-ville CALGARY Southgate EDMONTON Centre-ville VANCOUVER

la Baie

ÉDITORIAL

Contrat des compteurs d'eau

Qui est coupable ?

La saga du contrat des compteurs d'eau de Montréal a connu son dénouement hier. Après le blâme sévère qu'est le rapport du vérificateur général sur le mode d'attribution et les coûts de ce contrat, le maire Gerald Tremblay a annoncé son intention de l'annuler. Il faut, oui, reprendre à zéro ou presque ce projet, mais n'oublions pas de se préoccuper de la responsabilité de ce gâchis.

Le maire Tremblay n'avait pas le choix de réagir comme il l'a fait. La démission de deux hauts fonctionnaires de la Ville, Claude Léger et Robert Cassius de Linval, s'imposait. Tous deux ont manqué à leur responsabilité d'informer correctement les élus pendant les différentes étapes d'approbation de ce projet. De même pour l'annulation du contrat, dont les coûts ont été surévalués et dont la principale composante, l'optimisation du réseau, est superflue.

Ces deux décisions ne doivent pas faire oublier que quelque part porte la responsabilité politique de cette affaire. Elle n'est pas le résultat de simples dérapages involontaires. Tout au long du processus, les dirigeants politiques ont entériné les choix que les responsables administratifs leur proposaient. Ce ne sont pas les fonctionnaires seuls qui pouvaient décider d'opter pour un appel d'offres restreint. Ce ne sont pas eux non plus qui pouvaient autoriser le transfert de la responsabilité financière du projet des entrepreneurs à la Ville une fois les appels d'offres complétés.



BERNARD DESCÔTEAUX

Celui qui exerçait le suivi politique de ce projet était d'abord le président du comité de l'époque, Frank Zampino, qui en avait fait son bébé. Fort commodément, une fois le contrat attribué au consortium Génieau, il a démissionné de son poste pour des raisons obscures qui s'éclaircissent lorsqu'on apprend qu'en cours d'attribution du contrat, il avait eu des contacts avec un des principaux partenaires du consortium.

Le maire renvoie aujourd'hui une part de la responsabilité aux fonctionnaires. Peut-être dirigera-t-il demain les regards vers Frank Zampino qui a certainement des réponses à donner à plusieurs questions, dont certaines lui seront posées par la Sûreté du Québec qui, de son côté, mène une enquête. Néanmoins, cela ne libère pas Gerald Tremblay de ses responsabilités. A titre de premier magistrat, il avait un devoir de vigilance auquel il a failli.

Tout le processus de préparation de ce projet, jusqu'à l'attribution du contrat, s'est déroulé sous ses yeux. On ne peut accepter comme excuse qu'il n'ait rien vu ou, comme il a dit dans d'autres dossiers, que l'absence de certitudes l'empêchait d'agir. S'il avait été ministre à Québec ou à Ottawa, il n'aurait d'autre choix que de démissionner. Il laisse les Montréalais le juger aux élections du 1^{er} novembre. Pour qu'ils puissent lui renouveler leur confiance, il aura besoin de démontrer qu'il est capable d'être le vrai patron de cette ville. Qu'il sortira de l'hôtel de ville les promoteurs privés. On l'entend déjà promettre un grand ménage. Pourquoi alors ne pas le commencer en annulant sans tarder ce contrat plutôt que d'attendre au lendemain des élections? Encore une fois, il procrastine. Ce qui risque de coûter d'autres millions. Toute cette affaire est bien gênante pour les Montréalais.

bdescoteaux@ledevoir.com

Incompétence ou fraude ?

Le contrat des compteurs d'eau à Montréal est le parfait exemple du détournement de vocation d'un service public au profit d'un groupe privé, le consortium Génieau, formé par la firme d'ingénierie Dessau-Soprin et l'entreprise Simard-Beaudry, propriété de l'homme d'affaires au bras long Tony Accurso.

L'idée de confier la distribution de l'eau potable à l'entreprise privée ne date pas d'hier. Déjà, en 1996, le maire Pierre Bourque, chef du parti Vision Montréal que dirige aujourd'hui le tandem Harel-Labonté, avait envisagé de confier cette responsabilité au privé. A cette époque, plusieurs groupes, dont *Le Devoir*, avaient mis le maire en garde contre les dangers d'abandonner un service aussi essentiel à des intérêts privés: risque financier pour les contribuables, risque de perte d'expertise pour la Ville et même risque de corruption comme c'était le cas en Europe.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

A l'arrivée de l'équipe Tremblay-Zampino, rien n'avait été fait pour régler les problèmes de vétusté du réseau d'aqueduc. C'est pourquoi l'ambitieux programme de modernisation du réseau d'aqueduc financé à même une taxe spécifique a été assez bien accueilli.

Initialement, le projet des compteurs d'eau devait coûter une cinquantaine de millions. Mais voilà qu'en cours de préparation, l'opération a déraillé. Au volet initial, la firme d'experts PBR embauchée par la Ville pour la conseiller lui a proposé d'ajouter un second volet très sophistiqué de contrôle en temps réel au coût de centaines de millions supplémentaires. Les autorités ont été informées du changement, mais aucune évaluation d'un tel système n'a été effectuée. Or compte tenu des coûts, l'argent aurait dû servir en priorité au remplacement de la tuyauterie qui fuyait de partout, souligne le vérificateur.

Sur le plan légal, jamais le contentieux de la Ville n'a eu son mot à dire sur le contenu du contrat, dont la rédaction avait aussi été confiée à un cabinet externe, Dunton Rainville, dont on a appris plus tard qu'il partageait une loge du Centre Bell avec Dessau.

Subrepticement, l'administration Tremblay-Zampino venait d'abandonner le contrôle de la distribution de l'eau à l'entreprise privée, qui s'est servie à deux mains.

Sur le plan financier, le vérificateur dénonce le fait que la Ville exigeait des candidats qu'ils financent eux-mêmes le projet lors de l'appel de qualification initial, éliminant du coup des joueurs de plus petite taille. Pourtant, au moment de signer le contrat, la Ville a accepté de prendre le financement à sa charge, ce qui aurait dû conduire à un nouvel appel de qualification.

Quant à la présence de Frank Zampino sur le bateau de Tony Accurso en janvier 2007, le vérificateur n'en parle pas, mais il précise avoir informé la Sûreté du Québec de rencontres pour le moins inopportunes qui auraient pu avoir lieu pendant le processus d'appel d'offres.

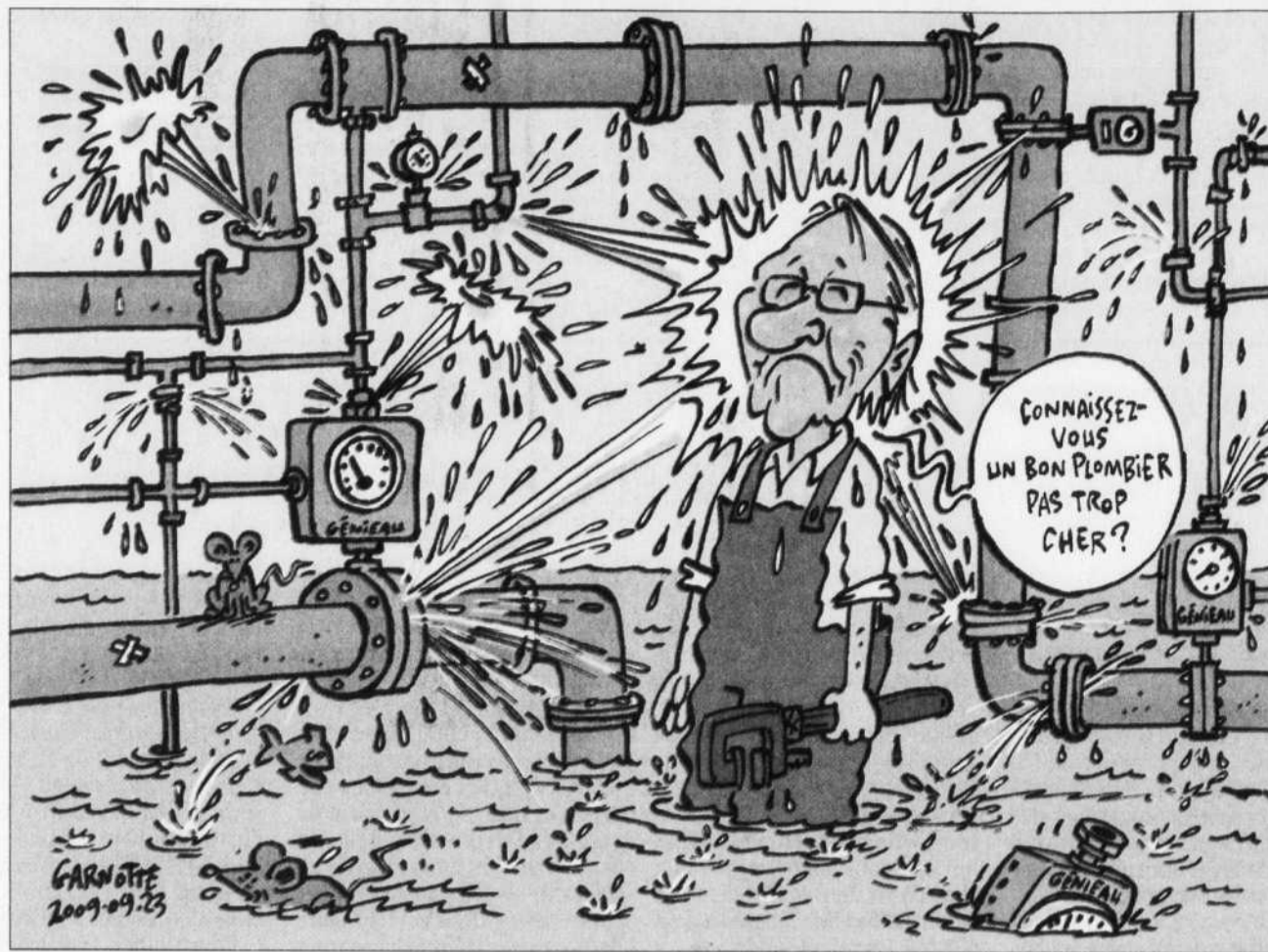
Le dernier rapport du vérificateur général est si accablant qu'il est impossible pour un esprit libre de croire que tout cela ait pu se produire sans la complicité d'individus en haut lieu. C'est pourquoi l'entrée en scène de la Sûreté du Québec est importante. Malheureusement, les enquêtes de la SQ ne changeront rien à l'état lamentable dans lequel se retrouve aujourd'hui l'administration montréalaise.

jrsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Analyser les résultats

Si nous voulons tenter de tirer des conclusions de l'élection partielle de lundi dernier dans la forteresse péquiste de Rousseau, nous ne pouvons pas nous contenter de regarder qui a gagné l'élection. Il faut plutôt analyser les résultats. Or, force est de constater que depuis la dernière élection générale, les péquistes font du surplace et n'arrivent même pas à profiter de l'agonie de l'ADQ. Le candidat péquiste a récolté 57 % des votes par rapport à... 57 % lors de l'élection générale de décembre dernier. Quant aux libéraux de Jean Charest, leur pourcentage du vote est passé de 22 % à 31 %. En effet, ils ont récolté 82 % de la baisse du vote adéquate. Transposés à l'échelle de la province, ces résultats indiquent clairement que si nous avions eu une élection générale lundi dernier, les libéraux l'auraient facilement emportée.

Pauline Marois peut certainement se féliciter de l'arrivée d'un économiste compétent, Nicolas Marceau, dans son équipe, mais il n'en demeure pas moins qu'elle a encore beaucoup de travail à faire pour convaincre une majorité d'électeurs qu'elle et son équipe constituent une option valable pour remplacer le gouvernement actuel. Les militants péquistes auront-ils la patience nécessaire? Cela reste à voir.

Pierre Tremblay
Montréal, le 21 septembre 2009

Merci!

Merci, Gerald Tremblay, d'avoir retiré à la population de Ville-Marie, avec la complicité de Québec, le droit d'élire un maire d'arrondissement! Ce sera désormais le maire de Montréal, choisi par tous les autres Mont-

réalais, qu'on nous imposera comme maire d'arrondissement. C'est qu'il sera accessible notre représentant, vous croyez? Et on n'aura plus qu'un seul conseiller dans ce que le maire actuel appelle l'arrondissement le plus important (et le moins important, M. Tremblay, c'est lequel?) Belle démocratie, que nous avons dans cette ville! Merci!

Michel Labbé
Montréal, le 22 septembre 2009

La place du français à Montréal

Pourquoi nos politiciens québécois sont-ils à ce point mal à l'aise de dévoiler le fait qu'ils ne parlent pas l'anglais couramment? Est-ce une honte d'être unilingue français ou de ne pas être parfaitement bilingue? Être unilingue me semble la normalité dans la plupart des pays, entre autres au Canada et aux États-Unis. Pourquoi est-ce une tare ici?

Le maire d'Ottawa, ville où habitent de nombreux francophones, est unilingue anglais. En a-t-il honte? Le lui reproche-t-on? En fait-on les grands titres des journaux? Participe-t-il à des débats en français? Je suis sûr que ça ne viendrait même pas à l'esprit des francophones d'Ottawa de l'inviter à participer à un débat en français: ils savent qu'en Ontario, tout se passe en anglais, même si Ottawa est la capitale d'un pays qui se dit bilingue. Il faut de la même façon imposer le français à Montréal. Si c'est normal à Ottawa, pourquoi ne serait-ce pas normal à Montréal?

Pourquoi ne pas utiliser le français et seulement le français quand on est maire de Montréal ou quand on se présente à la mairie? Montréal n'est-elle pas la métropole du Québec, dont la seule langue officielle est le

français? Nos élites politiques devraient se tenir debout et donner l'exemple. Comment nos politiciens peuvent-ils demander aux citoyens d'insister pour se faire servir en français dans les commerces de Montréal si eux-mêmes n'imposent pas leur langue dans les débats auxquels ils participent?

Madame Louise Harel et Madame Pauline Marois, le jour où vous prendrez la décision de n'utiliser que le français dans toutes vos activités officielles, vous n'aurez fait que prendre votre place, vous ferez un geste normal d'affirmation, vous serez beaucoup plus à l'aise et vous aurez fait avancer la cause du français à Montréal. Et c'est à Montréal que se joue l'avenir du français au Québec.

Claude Bachand
Laval, le 21 septembre 2009

Un bon choix des verts

Samedi, Elizabeth May, la chef du Parti vert (PV) du Canada, a remporté l'investiture dans sa nouvelle circonscription de Saanich-Gulf-Islands, en Colombie-Britannique. Aux dernières élections fédérales, elle était candidate pour une circonscription de la Nouvelle-Écosse. Elle a fait un sage choix. En se présentant dans cette circonscription, elle augmente considérablement ses chances d'être élue à la Chambre des communes aux prochaines élections fédérales, qui finiront bien par être déclenchées.

Le programme du PV et la direction de Mme May pourraient continuer de nous surprendre à l'avenir. A la longue, le PV deviendra une voix forte au Parlement canadien, car les Canadiens espèrent du changement à Ottawa.

Benoît Voyer
Montréal, le 21 septembre 2009

LIBRE OPINION

Rapport du vérificateur pour les nuls

GUILLAUME MERCIER

Spécialiste en passation des marchés publics

Première étape: vous embauchez une firme d'experts qui gèrera le projet pour vous au nom de la Ville et qui défendra vos positions ardemment. Vous créez ensuite un bureau de projet à la Ville où quelques fonctionnaires seront nommés afin de simuler l'implication de l'administration municipale. Vous nommez ce bureau sur le tard et en mobilisez les participants au même moment que les experts consultants; veillez à ce que ces fonctionnaires ne soient guère préparés, qu'ils n'aient aucune autorité et qu'ils ne se mettent surtout pas sur votre chemin.

Vous écoutez ensuite tout au long de la mise en œuvre du projet les recommandations de la firme d'experts et faites la source d'oreille aux recommandations des fonctionnaires qui leur font concurrence. Entre-temps, n'oubliez pas de barrer la route aux juristes et de ne pas les impliquer; il ne faudrait pas que les avocats de la Ville responsables des contentieux participent à ce projet. Puisqu'ils sont trop informés, et donc dangereux, vous ferez mieux de les écarter dès le départ.

Même si ce n'est pas vraiment ce qui est prévu, vous demandez à la firme d'experts de mettre plusieurs contrats différents dans un seul et énorme contrat, question d'éliminer le plus de soumissionnaires potentiels; de cette façon, il ne restera que les gros

joueurs. Le contrat de fourniture des compteurs d'eau, de gestion du réseau des compteurs, l'entretien du réseau, en fait tout le projet d'une durée de 25 ans en un seul gros bloc monolithique et le tour est joué.

Le consultant vous soumet ensuite votre propre idée lors d'une réunion publique. Vous l'acceptez et vous fusionnez tout le projet dans un énorme contrat: services professionnels, services d'ingénierie, de gestion de projet, acquisition des compteurs et exécution de travaux d'installation des compteurs et de réparation de conduites d'eau. Vous éliminez presque tous les soumissionnaires potentiels, il ne reste que les gros.

Pendant ce temps, et à votre grande surprise, un important soumissionnaire d'outre-mer, un Français, se montre intéressé. Ce dernier risque de gâcher vos plans et de compliquer votre stratagème collusoire; vous ne le connaissez pas. Ce n'est pas grave, vous avez plus d'un tour dans votre sac, vous ajoutez finalement des critères de qualification afin de l'empêcher de prendre part à la compétition.

Vous l'accusez d'être une coquille vide financière au Québec, vous faites fi des états financiers du siège social qui se dit garant de sa succursale au Québec et pour être sûr de votre coup, vous ajoutez aussi un critère de qualification qui vaut 10 % à l'examen. Dix points pour connaissance du milieu montréalais et de la Ville de Montréal. Drôle de critère quand on sait que l'eau po-

table et les tuyaux sont pourtant les mêmes partout dans le monde! Cet illogisme n'est pas grave, c'est le résultat qui compte. Ils viennent de France, ils ont compris ce qui se passe et les voilà aussitôt repartis. Vous l'avez échappé belle. Il en reste trois, tous de Montréal: vos deux amis de Saint-Léonard et un autre consortium.

Que faire de l'autre consortium? Vous ne savez pas, c'est difficile, il y a déjà eu plusieurs entorses dans ce projet et vous ne voulez pas pousser trop loin, histoire de ne pas paraître ridicule. Heureusement, par grande chance, lors de l'appel d'offres, ce dernier vous demande un délai supplémentaire de quelques jours avant de remettre son offre, les hauts administrateurs du consortium ont besoin de se rencontrer pour prendre certaines décisions. De la vraie magie: vous refusez net de prolonger le délai, vous vous privez d'un concurrent clé, mais se n'est pas grave car vous savez qu'en refusant ce prolongement, il ne pourra remettre son offre à temps. Conséquence, il est éliminé.

Vous vous retrouvez entre amis. Il ne reste que Mario et Luigi, vous êtes enfin en famille connue. Le premier vous promet un poste de vice-président finances chez lui, un énorme salaire et de nombreux avantages. Vous acceptez l'offre, il gagne le contrat. A l'autre, en guise de prix de consolation, vous promettez d'autres contrats qui sauront bien arriver à qui sait attendre...

IDÉES

Pour mettre fin aux génocides

ROMÉO A. DALLAIRE

Ancien commandant de la Force de la mission d'assistance des Nations unies au Rwanda et codirecteur du Projet sur la volonté d'intervenir

FRANK CHALK

Directeur et cofondateur de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne et codirecteur du Projet sur la volonté d'intervenir

Depuis plus de 50 ans, le Canada est signataire de traités internationaux qui l'obligent à participer aux interventions visant à prévenir et à arrêter les génocides et autres atrocités de masse. Cependant, ces obligations et l'impératif moral d'agir n'ont pas suffi à arrêter le massacre systématique de civils innocents en Indonésie, au Burundi, au Bangladesh, au Cambodge, au Timor oriental, au Rwanda, au Soudan et en République démocratique du Congo.

En fait, il apparaît évident que l'on ne souhaite pas intervenir. Avant et pendant le génocide de 1994 au Rwanda, les hautes sphères des gouvernements du Canada et des États-Unis ont ignoré des informations cruciales sur l'ampleur du danger et les massacres, pour ensuite bloquer et rejeter les mesures préventives judicieusement proposées.

Certains affirmeraient que c'est compréhensible. Les chefs politiques canadiens ont comme mandat de protéger les intérêts du Canada et des Canadiens. Les atrocités de masse sont un problème complexe; en outre, les interventions, dont l'issue est toujours incertaine, coûtent cher et peut-être même en vies. Devant les défis à relever au pays et à l'étranger, pourquoi les chefs politiques canadiens devraient-ils déployer nos rares ressources à des idéaux aussi difficiles?

Raisons cruciales

Le rapport du Projet sur la volonté d'intervenir (*Will to Intervene*, W2I), que nous avons codirigé, traite de cette question et fait état de nouvelles raisons cruciales de prévenir les génocides et les atrocités de masse et, dans les pires cas, d'intervenir en pareille situation. Intitulé *Mobiliser la volonté d'intervenir: leadership et action pour la prévention des atrocités de masse*, ce rapport, publié lundi, comprend une étude approfondie de la réaction des gouvernements canadien et américain au génocide de 1994 au Rwanda et à la crise de 1999 au Kosovo.

Selon le document, les génocides et les atrocités de masse non seulement choquent la conscience des Canadiens, mais, dans le village mondial d'aujourd'hui, menacent indirectement notre sécurité et l'esprit de nation. On peut d'ailleurs le constater clairement dans le domaine de la santé publique: à partir du moment où il



Une femme ayant perdu son mari et plusieurs parents lors du massacre de Srebrenica est photographiée devant un mur consacré aux victimes.

a été détecté, le virus de la grippe A(H1N1) a provoqué une pandémie mondiale en moins de six semaines, frappant chaque province et territoire du Canada.

Dans des régions touchées par des génocides et des atrocités de masse, le fragile régime public de santé et les infrastructures essentielles à la vie s'écroulent et les populations déplacées deviennent des terrains propices à l'éclatement de futures pandémies et maladies infectieuses résistantes aux médicaments.

Notre intérêt en matière de sécurité internationale est plus que jamais lié à nos principes humanitaires. En admettant que les génocides et les autres atrocités de masse menacent indirectement mais certainement la santé publique, la sécurité — et la prospérité économique des Canadiens, les politiciens canadiens n'ont d'autre choix que de faire de la prévention des atrocités de masse une question d'intérêt national.

Importance de la prévention

Pour être un leader responsable dans la décennie à venir, il faut mettre de l'avant des politiques et des programmes qui vont en ce sens. Le rapport du Projet sur la volonté d'intervenir propose des recommandations pratiques et concrètes sur la manière d'organiser le Parlement, le cabinet et

la fonction publique du Canada pour atteindre cet objectif.

Enfin, le président Obama a signifié, au cours de sa campagne, sa volonté de faire de la prévention des atrocités de masse un aspect clé de l'intérêt national des Américains; après avoir été élu, il a nommé Samantha Power, spécialiste des questions de W2I, au Conseil national de sécurité. Le projet W2I donne au gouvernement du Canada une occasion en or d'agir non seulement pour l'intérêt national et de faire preuve de leadership à l'échelle internationale, mais également de nouer des liens stratégiques avec l'administration du président Obama.

De nouvelles indications montrent qu'il est dans l'intérêt du Canada de prévenir et d'arrêter les atrocités de masse commises à l'étranger. La récession a démontré que le bien-être des Canadiens est lié aux événements qui se produisent hors de nos frontières; de même, il est essentiel de sauver la vie de civils innocents dans de futurs Rwanda et Kosovo pour protéger des vies au Canada. Des interventions qui paraissent autrefois altruistes assurent maintenant la santé, la prospérité et la sécurité des Canadiens. Cette constatation devrait suffire à convaincre nos politiciens d'examiner ces questions dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour gagner la confiance des Canadiens.

À propos des hausses salariales

LOUISE ROY

Chancelière de l'Université de Montréal

Le Devoir a donné une large place, dans ses éditions du samedi 19 septembre et du lundi 21 septembre, à des allégations [du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal] portant sur les salaires de la haute direction de l'Université de Montréal. À titre de chancelière, il me paraît important de corriger les faits rapportés.

Tout d'abord, il importe de préciser que l'augmentation de la masse salariale des dirigeants de l'université n'a pas grevé le budget de fonctionnement de l'année en cours de 2,5 millions. De 2007 à 2009, la masse salariale pour le groupe formé du recteur, des vice-recteurs et de la secrétaire générale est demeurée constante. De plus, la masse salariale pour l'ensemble des professeurs (docteurs et vice-docteurs) a augmenté de 1,7 % par année pendant la même période. Au total, et en incluant le traitement des directeurs généraux de services, la masse salariale de la haute direction s'est accrue de moins de 325 000 \$ depuis 2007.

Impact sur la masse salariale

Les hausses consenties ont été dans le cadre d'une révision complète par le conseil de la politique de rémunération de l'université et n'ont eu aucun impact significatif sur la masse salariale. De plus, en raison des difficultés financières de notre établissement, les salaires des dirigeants ne seront pas indexés pour l'année financière en cours, contrairement aux salaires du personnel enseignant et du personnel non enseignant.

L'UdeM a complété, avec la révision des principes de rémunération de ses dirigeants, la modernisation des structures salariales de l'ensemble de son personnel. Cette politique est basée sur les principes d'équité, de comparabilité et de compétitivité par rapport au marché de l'emploi de chacune des catégories de personnel de l'université. Dans le cas des dirigeants, la politique de rémunération de l'UdeM accorde 95 % de la médiane du marché de référence afin de tenir compte de la capacité de payer de l'université.

D'autre part, les paiements rétroactifs aux cadres et aux officiers généraux s'expliquent simplement par le fait que le comité exécutif a choisi d'attendre l'adoption des nouvelles politiques de rémunération, en décembre 2008, pour consentir les augmentations annuelles prévues pour les années 2007-08 et 2008-09. Par ailleurs, ces taux d'augmentations annuelles ne sont pas supérieurs aux taux d'augmentations consentis tout aussi bien au personnel enseignant qu'au personnel non enseignant.

Des économies

Le salaire du recteur, enfin, a fait l'objet d'une hausse rétroactive parce qu'il était en décalage complet par rapport à celui de ses pairs, et ce, depuis son entrée en fonction en 2005. En révisant le salaire du recteur selon la nouvelle politique de rémunération, plutôt qu'à ce qui était conforme à son contrat d'embauche, l'université a économisé 325 000 \$. Son traitement demeure malgré cela un des plus bas du groupe de référence du G13, soit au 12^e rang des plus grandes universités canadiennes.

Toutes les politiques salariales de l'université de Montréal sont pratiquées et adoptées en suivant les meilleures pratiques en la matière. Ainsi, le conseil de l'UdeM s'est doté dès 2007 d'un comité des ressources humaines, tel que le propose le projet de loi sur la gouvernance des universités. Ce comité se porte garant du caractère raisonnable des hausses consenties ces dernières années à des hommes et des femmes qui consacrent le meilleur d'eux-mêmes à faire fonctionner notre établissement et qui le font avec intégrité, rigueur et dévouement.

Ces dernières années, l'UdeM a fait une entrée remarquable dans le cercle des 100 premières universités du monde. Pour demeurer en tête de peloton, l'UdeM s'efforce de rémunérer adéquatement tous les membres du personnel enseignant et du personnel administratif et de soutenir afin de reconnaître la valeur de leur travail, tout en tenant compte de sa capacité de payer.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Deuxième Forum social québécois

Construisons ensemble le Québec de demain

RAPHAËL CANET

Professeur à la faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa

Désintérêt pour la politique et perte de confiance des électeurs envers leurs représentants, déclin des grands projets collectifs, montée de l'individualisme, du repli sur soi et délitement du tissu social... autant de thèmes qui viennent à l'esprit lorsqu'on s'interroge sur le dynamisme de la vie politique dans nos sociétés.

Pourtant, dans nos villes et nos campagnes, nous vivons en démocratie. Cela signifie que, en théorie du moins, chacun d'entre nous, en sa qualité de citoyen, est la source du pouvoir politique (qu'il délègue à ses «représentants» quand il vote), et que le gouvernement, municipal, provincial ou fédéral est essentiellement un outil de développement collectif.

De la théorie à la pratique

Le problème, c'est que la théorie est bien loin de la pratique. Dans les faits, la démocratie a été monopolisée par une élite politico-économique qui utilise le pouvoir à son profit. Dans les faits, le citoyen s'est fait déposséder de son pouvoir de définir la société dans laquelle il veut vivre.

Le citoyen est devenu un consommateur. Un consommateur de biens et de services pour soutenir la croissance et relancer l'économie, même si ce modèle de développement nous plonge collectivement dans l'impasse écologique. Un consommateur de discours politique lors des diverses échéances électorales, bombardé par le marketing politique des partis en compétition pour le monopole du pouvoir.

Comment, dans un tel contexte, pouvons-nous encore faire société? Comment prendre conscience que nous faisons partie d'un ensemble social, que nous avons des intérêts communs? Comment renouer le dialogue et stimuler l'échange pour enfin partager nos rêves?

Espace de dialogue

Il nous faut croire collectivement en chacun d'entre nous. Nous faire confiance en tant que nation, nous redonner le droit à l'expression et à la créativité. Il faut parler sur le fait que c'est une réelle participation politique qui va permettre de renforcer notre lien social. Pour cela, il est essentiel de replacer les citoyens au centre du politique et d'ouvrir des espaces de dialogue, de discussion, d'échange et de construction collective des projets de société pour le Québec de demain, tel le deuxième Forum social québécois.

Redonner la parole aux citoyens, réinvestir l'espace public, les lieux de savoir et de culture, prendre conscience que nous avons tous notre place, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, premières nations, Montréalais et régionaux, Québécois d'origine ou issus de l'immigration... dans la société québécoise d'aujourd'hui et de demain.

Prendre conscience que nous sommes tous dépositaires d'une partie du pouvoir collectif, c'est aussi accepter une responsabilité. Celle du monde dans lequel nous vivons. Que nous y prenions part ou non, que nous nous exprimions ou non, la Terre, les Amériques, le Québec sont à nous. C'est notre écosystème tout comme notre société. Nous devons prendre conscience que nous sommes aussi responsables de notre inaction, de notre passivité. On ne peut vivre en dehors du monde, en spectateur, et les changements climatiques ou la crise économique sont là pour nous le rappeler.

Des idées pour commencer

Un autre monde est possible! Les idées pour commencer! Ce slogan se propage déjà plusieurs années que ce slogan se propage partout sur la planète, en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Pour changer le monde, il faut commencer par changer notre vision du monde, notre vision de nous-mêmes. Changer le monde commence par se changer soi-même. L'action collective de transformation sociale naît de la convergence des multiples actions individuelles. Un autre monde est possible. Certes.

Mais la meilleure manière de construire cet autre monde, c'est de commencer à croire qu'un autre Québec est possible et de prendre part à sa construction.

Vous ne savez pas par quel bout commencer? Pourtant, les chantiers sont nombreux. Doit-on continuer à employer nos jeunes se faire tuer en Afghanistan? Doit-on voter notre eau aux Américains? Doit-on délocaliser notre industrie textile en Asie et notre technologie en Europe? Mégaporteries, OGM et pesticides sont-ils des modèles de développement durable pour nos régions? Pourquoi ne pas imposer le transport en commun gratuit partout où il existe au Québec? Quel nouveau souffle donner aux services publics? Vaut-il mieux subventionner les banques et les entreprises multinationales ou développer des programmes sociaux? Est-il normal que dans notre pays, des enfants souffrent d'analphabétisme et de malnutrition? De quelle façon voulons-vous que nous utilisions l'argent de vos impôts?

Changement social

Les questions sont nombreuses, mais les réponses aussi. Ce qu'il faut, c'est se rassembler pour échanger pour construire ensemble de nouvelles options. C'est pour cette raison que les forums sociaux ont fait leur apparition au début des années 2000, un peu partout sur la planète. Pour donner la parole aux gens qui ne l'ont pas, pour redonner leur pouvoir aux citoyens, pour susciter les interactions et renforcer les initiatives novatrices visant à construire un monde plus juste, solidaire, émancipé de toute forme d'exploitation et respectueux des différences.

Du 8 au 12 octobre prochain aura lieu la deuxième édition du Forum social québécois (www.fsq2009.org). C'est une occasion unique pour rencontrer des milliers de personnes qui partagent les mêmes rêves, ainsi que des centaines d'organisations de la société civile qui œuvrent à traduire ces aspirations en expériences concrètes. Le Forum social québécois est un outil collectif de changement social. Il nous faut l'utiliser pour nous réapproprier notre pouvoir citoyen.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairendrée Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sport), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux-Saucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre), information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Dominique Reny (pupitre), information internationale: Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Mungier (responsable du site Internet), Émilie Follie-Boivin et Vincent Cauchy (commis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction), Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), PUBLICITÉ Julie Chretien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Boly-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lane Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilaykova (responsable des services comptables), Claudette Beliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

TREMBLAY

La directrice générale par intérim a reçu comme mission de resserrer les règles entourant le recours à l'expertise externe et de revoir le rôle du privé dans la préparation des contrats

SUIVE DE LA PAGE 1

«Le rapport que j'avais demandé au vérificateur général nous apporte un éclairage que nous n'avions pas sur ce contrat. À l'évidence, il y a eu des accrocs à des étapes cruciales du processus qui n'apparaissent pas dans le rapport», a-t-il dit pour expliquer ses décisions.

Dans son rapport, le vérificateur général a relevé de multiples entorses dans le processus qui a conduit à l'octroi de ce contrat en novembre 2007 à Génieau, un consortium formé de Dessau et de Simard-Baudry Construction. Jacques Bergeron a également dénoncé d'importantes lacunes dans la transmission d'informations aux élus. Pendant que le processus d'octroi du contrat était en cours, trois mises en garde concernant le projet de contrat ont été adressées à de hauts fonctionnaires, dont Claude Léger, mais elles n'ont pas été relayées au maire Tremblay ni aux élus, a dit le vérificateur.

Le maire Tremblay a indiqué que le départ de MM. Léger et Cassius de Lival avait été convenu «d'un consentement mutuel». Il paraissait fort soulagé que les élus n'aient pas été montrés du doigt dans le rapport. «Je pense que si nous avions eu toute l'information qui est contenue dans le rapport du vérificateur général, le processus aurait été définitivement différent de celui que nous avons voté», a-t-il indiqué.

C'est la directrice générale adjointe, Rachel La-perrière, qui assumera l'intérim à la direction générale de la Ville. Le maire lui a d'ailleurs confié une première mission, soit celle d'élaborer un plan d'action «vigoureux» visant à resserrer les règles entourant le recours à l'expertise externe et de revoir le rôle du privé dans la préparation des contrats. M. Tremblay souhaite aussi que les mécanismes de reddition de comptes auprès des élus soient renforcés.

Les coûts d'une annulation

Gérald Tremblay a affirmé qu'il était trop tôt pour préciser combien coûterait l'annulation du contrat des compteurs d'eau. Une clause du contrat prévoit une pénalité équivalente à 1 % du montant du contrat, à laquelle il faut ajouter les frais liés aux travaux déjà exécutés. Le maire a fait valoir qu'un délai de carence de trois mois était prévu en cas d'annulation.

La décision d'annuler le contrat devra être entérinée par le conseil municipal, mais le maire ne souhaite visiblement pas convoquer une séance extraordinaire pendant que la campagne électorale bat son plein. «Je ne veux pas faire de ce contrat un enjeu politique ou encore que les gens en profitent pour faire de la partisanerie politique», a-t-il indiqué. Invoquant le délai de carence de trois mois, il a dit qu'il serait difficile de convoquer une séance extraordinaire avant la tenue des élections.

L'opposition a rejeté les explications du maire. «Balayer ça sous le tapis pendant la campagne électorale ne fera qu'ajouter au coût que les Montréalais devront payer pour sauver la carrière politique du maire», a soutenu le chef de l'opposition, Benoit Labonté. Selon lui, il ne s'agit pas d'un délai de carence, mais plutôt d'un délai de pénalité, car une fois prise par le conseil municipal, la décision d'annuler le contrat devient effective trois mois plus tard. «Chaque jour de retard va coûter des milliers, et peut-être des millions de dollars aux Montréalais», a dit M. Labonté.

Même si le parti d'opposition reconnaît que l'annulation du contrat était «la seule décision possible dans les circonstances», la chef de Vision Montréal, Louise Harel, a accusé le maire d'avoir omis d'exercer «un devoir de vigilance tout à fait élémentaire».

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, estime pour sa part que les démissions forcées de Claude Léger et de Robert Cassius de Lival ne sont qu'une «tactique pour blanchir» Gérald Tremblay. «Il était quand même responsable. Et que ces gens-là, prétendument, ne l'aient informé de rien, c'est ahurissant comme explication. Il finit de liquider sa garde rapprochée», a indiqué M. Bergeron.

Par voie de communiqué, le consortium Génieau a dit prendre acte de l'annonce faite par le maire. Les prochaines semaines permettront d'évaluer les coûts de l'annulation éventuelle du contrat, s'est-on limité à dire. Pour l'instant, l'administration Tremblay n'envisage pas d'annuler l'entente avec BPR, la firme qui a géré le contrat des compteurs d'eau.

Avec la collaboration de Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

Rectificatif

Dans l'article «Corderre souhaite le départ de Dion» publié mardi, le 22 septembre 2009 en page A 1, nous avons à tort présenté Rita de Santis comme étant une avocate criminaliste. Mme de Santis se spécialise plutôt en droit international, en fusions et acquisitions, en droit immobilier et en financement chez Davis, Ward, Phillips & Vineberg. Nos excuses.

CLIMAT

SUIVE DE LA PAGE 1

Selon le président chinois, Hu Jintao, la Chine entend adopter des cibles de réduction «en intensité» de ses GES qui devraient réduire «de façon déterminante» et dans «une proportion appréciable» ses rejets de carbone, tout en permettant à son pays de poursuivre son développement.

Pour le président chinois, le plan d'ensemble de la Chine comprendra notamment une protection accrue de son couvert forestier pour soustraire davantage de carbone à l'atmosphère, un appui majeur aux technologies «bonnes pour le climat» et un développement accéléré des énergies vertes renouvelables, lesquelles devront atteindre 15 % du bilan chinois en 2020.

La Chine, qui construit une centrale thermique par mois, produisait néanmoins 6300 MW d'éolien en 2008, suivant de près les États-Unis qui ont lancé plus de 8500 MW de cette énergie verte dans leur réseau sous l'administration Bush.

Si le président chinois a été applaudi poliment par l'assemblée générale extraordinaire de l'ONU, le secrétaire général, Ban Ki-moon, a vu par contre dans ses propos un «engagement important».

De son côté, l'ancien vice-président des États-Unis Al Gore a déclaré que la «Chine faisait preuve d'un esprit d'initiative impressionnant» et qu'«en cas d'importants progrès dans les négociations, la Chine sera prête à faire même davantage».

Cette première ouverture fort remarquée de la Chine dans le dossier du climat suit de près la position publique de l'Inde qui, elle aussi, acceptait récemment de se lier à des réductions d'émissions compatibles avec les impératifs de son développement.

Et le nouveau premier ministre du Japon, Yukio Hatoyama, a lui aussi proposé de hausser radicalement l'aide de son pays aux pays en développement qui n'ont pas les moyens de lutter contre le réchauffement du climat. Et il a réitéré devant l'ONU son

engagement à réduire de 25 % les émissions de son pays d'ici 2020 sur la base de 1990. Son prédécesseur conservateur s'en tenait à une réduction de 8 % sous la barre de 1990 d'ici 2020, ce qui est assez proche de la position du gouvernement conservateur du Canada, qui vise seulement 3 % sous la barre de 1990 pour les 11 prochaines années.

Le Canada en retrait

Quant au premier ministre canadien, Stephen Harper, il s'est fait remarquer hier par son absence à l'assemblée extraordinaire de l'ONU. Il était pourtant à New York, mais avait décidé d'aller à d'autres rendez-vous. Par contre, il devait prendre part au cocktail diplomatique et au souper organisé en soirée par le secrétaire général de l'ONU. Le Canada était représenté sur le plancher de l'assemblée par son ministre de l'Environnement, Jim Prentice.

Son absence a été dénoncée par plusieurs groupes environnementaux canadiens. Pour Steven Guilbeault, d'Équiterre, «la communauté internationale en a ras le bol de la position du Canada», qui a les moyens plus que tout autre pays de bouger dans ce dossier, mais qui ne fait aucun effort sérieux de réductions même s'il affiche un des pires bilans par habitant au monde. Selon l'écologiste québécois, la Chine est en train de dépasser le Canada dans ce dossier, notamment par sa vigueur à développer l'énergie éolienne.

La veille, le président du Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) stigmatisait l'inertie du Canada dans le dossier du climat et l'invitait à revoir ses positions, rapportait La Presse.

L'Assemblée d'hier réunissait 150 nations, 35 premiers ministres et 59 présidents de pays, en plus d'un prince. Elle avait été convoquée pour faire avancer les pourparlers sur la deuxième phase de la lutte amorcée à Kyoto contre le réchauffement du climat, des négociations de plus en plus enlisées par les divergences d'approche entre Washington et l'Europe.

De son côté, le président français, Nicolas Sarkozy, a suggéré hier une rencontre préliminaire de

chefs d'État à la mi-novembre, juste avant la conférence de Copenhague, afin de constituer un noyau de pays déterminés à faire avancer les pourparlers. Il a aussi suggéré qu'on inscrive au programme de Copenhague une «initiative particulière pour l'Afrique», un continent qui sera parmi les plus durement touchés et qui n'a pas les moyens de véritablement s'adapter au mégaphénomène environnemental.

Tête-à-tête entre Hu Jintao et Barack Obama

Cependant, un des moments forts de ce sommet des chefs d'État risque fort de ne pas faire les manchettes. Il s'agit de la rencontre que doivent avoir aujourd'hui en tête-à-tête le président chinois et le président des États-Unis. Les deux pays émettent ensemble et dans une proportion à peu près égale la moitié de toutes les émissions de GES d'origine humaine. Plusieurs évoquent la possibilité que Pékin et Washington négocient dans les prochaines semaines un pacte de réduction de leurs émissions, dont le poids politique s'imposerait au reste de la communauté internationale.

Pour le secrétaire de direction de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Yvo de Boer, la Chine pourrait devenir un leader dans le dossier du climat. Et ses initiatives pourraient, a-t-il déclaré hier, calmer le jeu au Sénat des États-Unis, où les plus conservateurs des deux partis prennent prétexte depuis 1997 du non-alignement de la Chine pour refuser de ratifier Kyoto et, tout récemment, le projet de loi de l'administration Obama sur la réduction des émissions, qui a pourtant été voté par la Chambre des représentants.

La seule annonce nouvelle du président Obama dans son discours d'hier portait sur la réduction progressive des subventions aux énergies fossiles, un sujet qu'il entend inscrire à l'ordre du jour de la conférence du G20 dans quelques jours à Pittsburgh.

Le Devoir
Avec Reuters et l'AFP

AMBASSADE

SUIVE DE LA PAGE 1

À grand renfort de bombes lacrymogènes et de coups de matraque, militaires et policiers en tenue anti-émeute ont vidé les abords. «Quatre blessés par balle ont été emmenés à l'hôpital», a affirmé un dirigeant des pro-Zelaya. «Ils ont les armes, et le peuple est sans défense», a pour sa part clamé le président déchu. Les militaires ont branché ensuite des haut-parleurs crachant à plein volume l'hymne national du Honduras. «Des sons stridents pour tenter de rendre fous ceux qui se trouvent à l'intérieur», a expliqué M. Zelaya depuis l'ambassade.

L'ambassade brésilienne à Tegucigalpa est privée d'eau, d'électricité et de téléphone, selon le ministère brésilien des Affaires étrangères.

Le Brésil préoccupé

Le président du Brésil est intervenu hier matin depuis New York, où il participe à l'Assemblée générale de l'ONU, pour demander directement aux militaires honduriens d'accepter une solution «négociée et démocratique» qui permette le retour de Manuel Zelaya.

Plus tard en fin d'après-midi, le Brésil a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies sur la crise au Honduras. Dans une lettre aux membres du Conseil de sécurité, le Brésil se dit préoccupé «par la sécurité du président Zelaya et la sécurité et l'intégrité physique des locaux et du personnel de l'ambassade [du Brésil]».

«J'ai parlé ce matin [mardi] avec le président Zelaya, simplement pour lui demander de faire très attention et de ne pas donner l'occasion aux putschistes de



OSWALDO RIVAS REUTERS

L'armée a entrepris le siège de l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa, hier, après avoir chassé les partisans de Manuel Zelaya.

recourir à la violence», a déclaré le chef de l'État brésilien au cours d'une conférence de presse.

M. Zelaya a pu avoir des contacts avec les représentants des forces de l'ordre, a-t-il indiqué, tandis que la police affirmait ne pas avoir l'intention d'entrer dans l'ambassade. Le gouvernement putschiste a pour sa part réitéré en fin de journée ne pas avoir l'intention d'en forcer l'entrée.

Pourtant, l'ambassade était encerclée par des policiers et des militaires qui ont reçu pour consigne de ne laisser personne entrer ni sortir, ni même des diplomates ou des journalistes.

«Nous n'avons pas de nourriture. Il y a des enfants, une dizaine, qui n'ont pas pu manger. Nous sommes en grande difficulté», a expliqué à l'AFP un partisan de Manuel Zelaya à l'intérieur de l'ambassade du Brésil. Le manque d'eau et de nourriture se fait sentir dans les lo-

caux où, autour de M. Zelaya, se trouvent 300 personnes, dont beaucoup de ses partisans, quelques diplomates brésiliens chapeautés par le conseiller économique de l'ambassade, Francisco Rosende, et des journalistes.

L'ambassade n'a pas pu se réapprovisionner en aliments en raison du couvre-feu imposé lundi après-midi par le gouvernement de facto de Roberto Micheletti. «Ils ne laissent pas entrer la Croix-Rouge parce qu'à travers elle nous pouvons apporter de la nourriture», explique M. Tamayo, qui est arrivé lundi à l'ambassade, peu après midi, et n'a pas pu quitter les lieux depuis.

Le nombre des personnes coincées dans l'ambassade a augmenté hier matin après la charge effectuée par les forces de l'ordre. Plusieurs dizaines d'entre eux ont réussi à pénétrer dans l'ambassade, accentuant le manque de

nourriture et d'eau potable, coupée apparemment par le régime de facto de M. Micheletti pour contraindre M. Zelaya à sortir.

«Nous avons parlé hier [lundi] avec quelques policiers et des militaires pour chercher une sortie à la crise», a déclaré M. Zelaya. «Il faut chercher un rapprochement direct pour parvenir à la paix. Lutter pour les pauvres ne doit jamais être un délit, lutter pour rétablir la démocratie ne doit pas être un délit», a-t-il ajouté.

Fin du processus de médiation

M. Micheletti avait affirmé un peu plus tôt que le retour de M. Zelaya avait mis fin au processus de médiation entamé, sans succès jusqu'ici, par le président du Costa Rica, Oscar Arias. Il en refusait toutefois depuis le début le point central, basé sur le retour du président exilé à la tête d'un gouvernement d'union nationale.

M. Zelaya avait été renversé le 28 juin par un coup d'État, condamné par la communauté internationale, alors qu'il préparait une consultation populaire pour permettre la réélection du chef de l'État, interdite par la Constitution.

Le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), José Miguel Insulza, avait prévu se rendre «au plus tôt» à Tegucigalpa, mais a dû y renoncer en raison de la fermeture des aéroports. «L'objectif, c'est d'isoler le Honduras, le couper de communications», a déclaré Manuel Zelaya.

L'ensemble de la communauté internationale, qui soutient M. Zelaya depuis le coup d'État, appelle au «calme» et au «dialogue».

Le Devoir
Avec l'AFP et Reuters

CŒUR

SUIVE DE LA PAGE 1

de l'incidence des crises cardiaques à la suite du bannissement du tabagisme dans les espaces publics. Une analyse mathématique a permis à l'équipe du Dr David G. Meyers de la University of Kansas School of Medicine à Kansas City, qui est le premier auteur de l'article paru dans le JACC, d'extrapoler que l'interdiction de fumer diminuait de 26 % par année le taux de crises cardiaques, plus précisément des infarctus du myocarde aigus. «Nous avons vu que l'incidence des crises cardiaques diminuait en l'espace de deux à trois mois et que l'interdiction avait un effet cumulatif avec le temps», a précisé le Dr Meyers, avant d'ajouter que l'effet bénéfique se manifestait principalement chez les non-fumeurs âgés de moins de 60 ans de sexe féminin.

L'article publié dans la revue *Circulation*, qui a passé en revue la même dizaine de publications, fait pour sa part état d'une réduction de 36 % de l'incidence des crises cardiaques après trois ans d'interdiction.

Toutes les mesures instaurées pour interdire de fumer visent à prévenir l'exposition à la fumée secondaire, soit soustraire les non-fumeurs aux effets néfastes de la fumée générée par les fumeurs, sachant que cette fumée secondaire peut induire à

long terme un cancer du poumon, a rappelé Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Vingt minutes suffisent

Mais les scientifiques savent désormais que la fumée secondaire est aussi nocive pour le cœur. Une exposition de 20 minutes à la fumée secondaire accroît la coagulation du sang, elle augmente l'agrégation des plaquettes et la formation des caillots dans le sang. Elle diminue le bon cholestérol, favorise l'inflammation des artères, lesquelles deviennent spastiques, c'est-à-dire qu'elles sont soumises à des spasmes. Elle stimule aussi la formation de plaques d'athérome qui peuvent ensuite se briser et aller obstruer une artère du cœur. De plus, le monoxyde de carbone qu'elle contient est toxique pour le muscle cardiaque. «La fumée de cigarette induit très rapidement tous ces effets, et ceux-ci entraînent finalement la crise cardiaque. Ces effets ne sont toutefois pas ceux qui peuvent causer le cancer du poumon ou l'emphysème pulmonaire. Alors que la prévention des crises cardiaques est l'un des premiers bénéfices découlant de l'interdiction de fumer que l'on peut détecter, il faudra de nombreuses années avant qu'il soit possible de savoir si cette interdiction peut aussi prévenir le cancer du poumon», souligne le Dr Meyers.

«Avec une interdiction de fumer, les risques pour le cœur disparaissent plus rapidement que ceux pour le cancer du poumon, car dès que nous ne sommes plus

exposés à la fumée, la coagulation du sang se normalise», poursuit le Dr André Gervais, médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Montréal. Mais ces effets bénéfiques sont réversibles, comme l'a montré une étude menée à Helena, une petite ville de l'État du Montana aux États-Unis, où après une période de six mois durant laquelle il était défendu de fumer dans les espaces publics, un juge a annulé le règlement. Durant l'interdiction, une diminution de 40 % du taux de crises cardiaques a été observée dans cette petite communauté de 68 000 habitants. Et lorsqu'un juge a levé l'interdiction, l'incidence est revenue au niveau d'avant l'interdiction.

«On a beaucoup sous-estimé les risques liés à la fumée secondaire. On a longtemps pensé qu'ils se limitaient à des risques à long terme. Maintenant, ces nouvelles études nous indiquent qu'il existe bel et bien un effet aigu et qui est même réversible. Nous avons donc encore plus de raisons de réclamer l'abolition de toute fumée secondaire dans quel que lieu que ce soit», a lancé le Dr Gervais.

Au Québec, il est interdit de fumer en milieu de travail depuis 1998 et cette interdiction s'est étendue aux restaurants, bars, cafés et autres espaces publics le 31 mai 2006. Plusieurs provinces canadiennes, dont l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, ont adopté des lois interdisant de fumer dans un véhicule automobile en présence d'un mineur.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☒ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390